



Interreg
POCTEFA



Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

Étude (Benchmark) européenne sur la mise en place de l'alternance transfrontalière: “La spécificité Andorrane”

ÉTUDE TECHNIQUE

06/2019

GAMMA MANAGEMENT



Étude (Benchmark) européenne sur la mise en place de
l'alternance transfrontalière : “La spécificité Andorrane”
ÉTUDE TECHNIQUE



La présente étude a été réalisée et rédigée par Gamma Management, mandaté par l'Université Toulouse III Paul Sabatier dans le cadre de l'action 5 du projet LLL Transversalis.

Le projet a été cofinancé à hauteur de 65% par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre du Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA2014-2020). L'objectif du POCTEFA est de renforcer l'intégration économique et sociale de l'espace frontalier Espagne-France-Andorre. Son aide est concentrée sur le développement d'activités économiques, sociales et environnementales transfrontalières par le biais de stratégies conjointes qui favorisent le développement durable du territoire.

1. Introduction	4
2. Réalisation de l'étude sur la formation dual transfrontalière "La spécificité andorrane". Liste des activités réalisées.....	7
3. Planification Étude formation dual transfrontalière "La spécificité andorrane"	9
4. Étude d'exécution sur la formation dual transfrontalière "La spécificité andorrane"	13
Analyse interne de situation actuelle.....	16
L'Éducation en Principauté d'Andorre.....	16
Le tissu économique en Principauté d'Andorre	23
Le cadre juridique en Principauté d'Andorre.....	26
5. Préparation d'une proposition de formation en alternance transfrontalière	30
Identifier les structures qui permettent l'introduction de la formation en alternance en Andorre, son rôle et les moyens mis à sa disposition.	30
Gouvernement d'Andorre. Ministère d'Éducation et d'Enseignement Superior	30
Centre d'enseignement supérieur: Université d'Andorre (UdA)	35
Gouvernement d'Andorre. Service d'immigration.....	40
La Chambre de Commerce, Industrie et Services d'Andorre.....	43
La CEA ; Confédération Andorrane d'Entreprises (MEDEF en France)	45
ACTUA – ADI – « Andorra Desenvolupament i Inversions ».....	46
Fondation ActuaTech.....	47
Identifier les méthodes pour développer la mobilité transfrontalière des étudiants entre l'Andorre, la France et l'Espagne.....	48
Identifier les points forts et les freins afin de développer la mobilité transfrontalière des étudiants entre l'Andorre, la France et l'Espagne.	49
Annexe	50

1. Introduction

Cette proposition prétend réaliser une étude de Benchmarking éducatif appliqué aux bonnes pratiques réalisées en "Formation dual" dans différents pays européens, dans l'objectif de l'appliquer à la réalité et spécificité du système éducatif et du marché du travail en Principauté d'Andorre.

La loi 15/2018, du 21 juin, de l'Université d'Andorre, souligne dans l'Exposition des motifs que « l'État doit garantir aux citoyens un enseignement supérieur et une recherche universitaire publique de qualité. Dans ce sens, l'État doit veiller afin que l'enseignement supérieur comme la recherche qui s'effectue soient de la plus haute qualité, répondent aux besoins des citoyens et accomplisse les standards internationaux. »

En ce sens, la loi 14/2018, du 21 juin, de "l'enseignement supérieur", dans son article 3, indique la finalité de l'enseignement supérieur " ; accomplissement dans la cadre de directrices de l "Espace Européen de l'enseignement Supérieur", avec un point spécial dans la gestion de la qualité, en garantissant que l'accès ne soit pas limité pour cause économie ou par handicap.

Plus précisément, il indique, comme objectifs : "Encourager le développement des compétences, l'autonomie et l'adaptation des acteurs de l'enseignement supérieur ; Encourager un environnement, une économie et une société durables ; L'adéquation de l'offre formative aux nécessités du marché du travail présente un avenir et Assurer l'équilibre entre la théorie et la pratique, en impulsant les stages formatifs.

L'objectif de cette recherche est donc d'identifier les bonnes pratiques en matière de formation en alternance, en Espagne, en France et en Andorre, dans les secteurs du tourisme, de la mécanique et des technologies de l'information, afin de montrer la voie vers l'excellence et la qualité de l'éducation, exposer les propositions des différents centres éducatifs, centres de formation professionnelle et universités qui ont mené à bien ces dernières années, dans le cadre d'une étude de "Benchmarking"

Le document de référence produit fera partie de la feuille de route présentée aux autorités (État, région, représentants d'entreprises et universités).

Pour cela, ce projet contient les objectifs suivants :

1. Élaborer une méthodologie d'analyse comparative dans les pays européens sur la mise en œuvre de la "formation en alternance" qui contribue à adapter l'offre de formation de la Principauté d'Andorre aux besoins du marché du travail actuel et futur.
2. Préparer une proposition de "formation en alternance" tenant compte de la méthodologie identifiée, adaptée à la réalité et spécificité du système éducatif de la Principauté d'Andorre.
3. Identifier les structures permettant l'introduction de la formation en alternance en Andorre, son rôle et les moyens à sa disposition.
4. Identifier les méthodes utilisées pour développer la mobilité transfrontalière des étudiants entre Andorre, la France et l'Espagne.
5. Identifier les points forts et les freins des expériences de formation en alternance en Andorre.

L'éducation est un pilier fondamental de toute société qui, comme l'Andorre, souhaite que sa citoyenneté se développe dans tous ses domaines: culturel, social, économique, intellectuel ou technologique. Par conséquent, il est essentiel que le système éducatif de la Principauté d'Andorre, à son niveau le plus élevé, soit capable de s'adapter aux besoins changeants de l'environnement mondial, sous tous ses aspects, et en particulier sur le marché du travail.

La présente proposition vise à approfondir le modèle éducatif de la «formation en alternance», au niveau international, et plus particulièrement au niveau européen, afin d'identifier les différentes expériences et réussites grâce à la mise en œuvre d'une méthodologie Benchmarking.

Cette proposition sera formalisée dans un ensemble de mesures de gestion et de pratiques de mise en œuvre éducatives qui permettent d'apprendre des meilleurs et qui permettent aux étudiants d'obtenir d'excellents résultats scolaires, mais aussi de se préparer aux défis du marché du travail, ainsi que de la société de la connaissance et de l'information.

Le modèle d'excellence EFQM définit le Benchmarking comme étant la "comparaison systématique d'approches avec d'autres organisations concernées afin d'obtenir des informations précieuses qui aident l'Organisation à prendre des mesures pour améliorer ses performances", c'est-à-dire tirer parti des meilleures solutions pour atteindre l'excellence.

La méthodologie de Benchmarking permettra de connaître les points forts et les faiblesses du système éducatif andorran et des expériences de formation dual dans les systèmes éducatifs français et espagnols. De même, différentes expériences éducatives seront étudiées, grâce à des outils de gestion des connaissances et d'analyse comparative permettant de partager informations et bonnes pratiques, dans le but d'améliorer l'excellence dans l'enseignement supérieur.

Par conséquent, nous voyons le Benchmarking comme un outil d'apprentissage commun, de collaboration institutionnelle, qui peut aider à augmenter la compétitivité dans le futur.

Nous pouvons dire que c'est un outil utilisé pour analyser, évaluer et améliorer les résultats des organisations modèles, en comparant leurs propres pratiques avec celles de ceux considérés comme des référents, et de les surmonter en apprenant à en tirer parti grâce à leurs expériences positives.

Comme le souligne Valls (2000): «L'évaluation comparative n'essaie pas de copier. L'idée est de stimuler la créativité au moment d'adapter à notre culture les pratiques supérieures qui se produisent dans d'autres organisations ou au sein de la leur, afin d'atteindre l'excellence et d'accéder au leadership. »

Actuellement, l'enseignement supérieur et les centres universitaires font face à des défis de plus en plus grands. L'un des principaux est celui de la qualité et de l'excellence, car ils doivent donner et contribuer autant que possible à générer des étudiants de mieux en mieux formés et avec de plus grandes possibilités d'intégration sur le marché du travail.

Phases de l'étude sur la formation dual transfrontalière "La spécificité andorrane".

La présente étude a été développée en trois phases, présentées à la figure 1 et décrites ci-dessous.



Schéma 1. Séquence de la Proposition de Phases de l'étude.

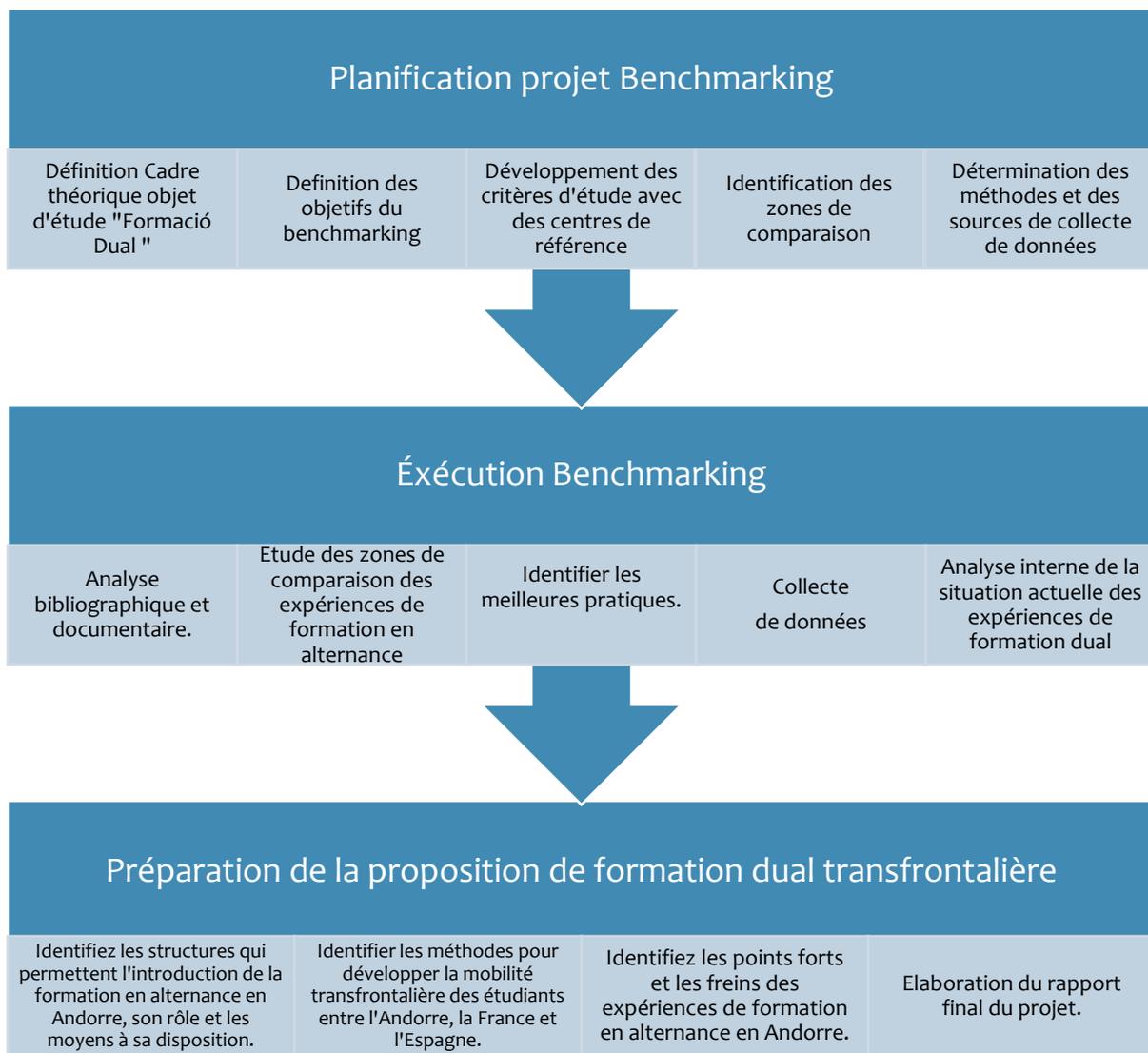


Schéma 2. Méthodologie du Benchmarking, Phases de l'étude

2. Réalisation de l'étude sur la formation dual transfrontalière "La spécificité andorrane". Liste des activités réalisées

Phase	Activité	déc-18	jan-19	fév-19	mar-19	avr-19	mai-19	juin-19
Planification projet Benchmarking								
	Définition Cadre théorique objet d'étude "Formation Dual"	X						
	Définition des objectifs de Benchmarking	X						
	Développement des critères d'étude avec les centres de référence		X					
	Identification des zones de comparaison		X					
	Détermination des méthodes et des sources de collecte de données			X				
Exécution Benchmarking								
	Analyse bibliographique et documentaire.			X				
	Etude des zones de comparaison des expériences de formation en alternance				X			
	Identifier les meilleures pratiques.				X			
	Collecte de données					X		
	Analyse interne de la situation actuelle des expériences de formation Dual					X		
Préparation de la proposition de double formation dual transfrontalière								
	Identifier les structures qui permettent l'introduction de la formation en alternance en Andorre, son rôle et les moyens à sa disposition.						X	
	Identifier les méthodes pour développer la mobilité transfrontalière des étudiants entre l'Andorre, la France et l'Espagne.						X	
	Identifiez les points forts et les freins des expériences de formation en alternance en Andorre.							X
	Elaboration du rapport final du projet. ☑ → Rapport technique							X

Étude (Benchmark) européenne sur la mise en place de
l'alternance transfrontalière : “La spécificité Andorrane”
ÉTUDE TECHNIQUE



3. Planification Étude formation dual transfrontalière "La spécificité andorrane"

Définition du Cadre théorique objet d'étude "Formation Dual "

L'Université de Mondragón, dans son document relatif à la "formation dual universitaire ", présente la vision de Laia Mestres i Salud. "Educaweb. Etudier et travailler : Formation en alternance ", facilitant ainsi leur vision de la définition de la formation en alternance ou formation dual.

Plus précisément, il déclare : "En gros, nous pouvons définir la formation en alternance comme une méthodologie didactique combinant des périodes de temps dans un centre de formation et des séjours rémunérés dans une entreprise et en effectuant un travail. Le but de cette initiative est d'obtenir l'accréditation d'une formation adaptée à la pratique spécifique d'un domaine professionnel. "

Par ailleurs, "la formation en alternance repose sur le principe de la complémentarité des apprentissages en milieu académique et professionnel. En formation dual, l'étudiant devient un apprenti qui étudie. La formation dual est un système complexe de formation qui nécessite une organisation et une structure garantissant la cohérence d'un processus d'apprentissage alternatif, dans le contexte d'une période de formation vécue dans deux environnements. "

L'étude "Analyse uni variable pour la définition du cadre conceptuel et du cadre opérationnel pour la mise en œuvre de la formation en alternance pour l'emploi au Pays basque sur la CAPV", préparée par le HMI, 2012 souligne l'importance de la mise en œuvre de la formation en alternance. En indiquant : "L'alternance promeut des emplois de qualité, prévoit l'intégration des jeunes sur le marché du travail, améliore leur taux d'activité et permet de visualiser le lien qui existe entre les études et l'emploi.

L'alternance affecte la croissance durable en intégrant les professionnels dans les projets des entreprises industrielles, dans leur domaine d'innovation fondamentale. Cela implique une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi. Cela suppose de générer un emploi rémunéré puisque l'étudiant ou l'étudiante est à la fois un travailleur ou un travailleur rémunéré par l'entreprise. De plus, cela implique, en réponse au problème des faibles taux de natalité européens, que l'alternance permette de faire avancer l'âge de l'insertion professionnelle.

Enfin, il s'agit d'une contribution à la cohésion sociale : il permet aux individus ou aux familles ayant une capacité économique limitée de financer leur formation. "

D'autres approches telles que celles de Delcourt (1995), Sauter (1999) et Méhaut (2000) suggèrent l'alternance entre une approche de la formation comme une rupture avec les formes de travail tayloristes et la nécessité pour le système d'évoluer vers des formations plus intégrées dans des situations travail. En avançant l'hypothèse que cela est dû au fait que "les nouvelles formes d'organisation du travail en cours de développement dans de nombreux pays européens sont capables de transformer de manière significative l'approche en matière de formation".

Oriol Hons explique cette évolution : "La rationalité, l'objectivité et l'efficacité dans l'organisation des processus de formation formels s'opposent à la subjectivité et à la limitation individuelle de l'expérience, la sous-évaluant et imposant le domaine des processus d'éducation formelle et de formation. Ce n'est que dans les pays de la culture scandinave et germanique que l'évaluation du travail a été maintenue en tant qu'espace

d'apprentissage grâce à ses systèmes duals de formation associant formation scolaire et stages dans l'entreprise".

Définition des objectifs de l'étude

Comme l'a souligné Santos Mejía (2015) "Contrairement à la recherche traditionnelle, l'analyse comparative ne génère pas d'hypothèses, son objectif étant d'observer X pour modifier Y; par conséquent, il ne cherche pas à prédire un résultat. Certains facteurs importants à prendre en compte lors de la planification d'un Benchmarking impliquent de répondre : quoi?, Qui?, Comment ? Et quand ?

C'est-à-dire que l'objectif principal de l'étude est de déterminer le statut actuel de l'enseignement supérieur en Principauté d'Andorre afin d'identifier de manière critique les points forts et les freins à la mise en œuvre de la formation dual transfrontalière France-Espagne-Andorre, ainsi que les possibles variables ou indicateurs qui les affectent.

Développement des critères d'étude avec les centres de référence

L'action 5.1: Identifier les procédures d'exécution et les aspects réglementaires qui participent au développement de l'alternance dans chaque pays et dans une dimension transfrontalière, en particulier dans le livrable: Référence LLL transfrontalière (référence des pratiques et des outils d'alternance transfrontalière: équilibre de la situation actuelle d'alternance transfrontalière nécessitant les expériences réalisées et les éléments favorisant ou bloquant le développement de l'apprentissage transfrontalier, les différents critères d'étude proposés sont:

- Identifier les formations qui faites en alternance
- Identifier le cadre juridique et législatif de l'alternance
- Identifier le cadre financier de l'alternance
- Identifier les pratiques de mobilité des personnes formées en alternance
- Identifier les pratiques des établissements pour mettre en place des formations en alternance, en particulier des liens avec les secteurs socio-économiques
- Identifier les pratiques pédagogiques assurant le suivi de la formation en alternance
- Identifier, en dehors du cadre de l'alternance, les relations et projets avec les différents acteurs socio-économiques et socio-professionnels.

Identification des zones de comparaison

Plusieurs domaines de comparaison ont été identifiés afin d'analyser la situation actuelle de la formation en alternance en Principauté d'Andorre.

- 1) CADRE PEDAGOGIQUE DE L'ALTERNANCE
 - a) Quelle est la conception de la programmation et des activités pédagogiques intégrant l'apprentissage dans l'entreprise?
 - b) Comment une pédagogie intégrative et individualisée est mise en œuvre

- c) Quelle est la méthodologie d'évaluation des apprentissages, de l'acquisition de nouvelles aptitudes et compétences?
 - d) Quelle est la méthodologie de suivi et de communication avec l'apprenti ?
 - e) Quelle est la méthodologie de contrôle de la qualité de la formation en alternance ?
 - f) Quelle devrait être la langue de formation et de communication entre l'apprenti, l'école et l'entreprise ?
- 2) CADRE ACTEURS PRINCIPAUX: ÉTUDIANTS
- a) Quelles sont les motivations des jeunes en ce qui concerne leur insertion professionnelle, l'application de l'apprentissage à leur lieu de travail?
 - b) Quelles sont les expériences antérieures des stagiaires, et qui peuvent être appliquées à la formation dual transfrontalière.
 - c) Quelles peuvent être les principales difficultés d'accès à l'expérience de formation en alternance transfrontalière par un étudiant étranger qui souhaite vivre cette expérience en Andorre (langue, logement, orientation, accompagnement, transport, ...)
 - d) Quels devraient être le rôle et l'engagement de l'étudiant-travailleur?
- 3) CADRE ACTEURS PRINCIPAUX : CENTRE ÉDUCATIF
- a) La formation dual nécessite la figure d'un responsable ou tuteur (a) du centre, qui planifie, assume la responsabilité et évalue l'apprenti.
 - b) Comment pourrait-on identifier, former, aider à évaluer et suivre les apprentissages des tuteurs?
 - c) Quel niveau de dévouement devrait avoir le tuteur et de ressources consacrées à l'apprentissage de l'élève.
 - d) Quelles compétences / poste / formation ... le tuteur devrait-il avoir?
 - e) Les tuteurs suivraient l'apprentissage et une communication fluide à travers des réunions entre l'apprenti et le tuteur de l'entreprise.
 - f) Comment les réunions d'apprentis - tuteur du centre de formation devraient être articulées
 - g) Quel type d'engagement devrait être assumé par le centre de formation et quel est le rôle du tuteur du centre de formation vis-à-vis de l'apprenti en formation dual.
- 4) CADRE ACTEURS PRINCIPAUX : ENTREPRISE
- a) Quels sont les principaux besoins du personnel dans les entreprises?
 - b) Quels sont les profils de difficulté particulière lors de l'embauche
 - c) Intérêt des entreprises pour l'accueil d'étudiants en stage
 - d) Les entreprises pourraient être intéressées par la formation dual transfrontalière.
 - e) Quelles associations d'entreprises pourraient canaliser l'initiative de formation en alternance?
 - f) Comment les entreprises intéressées pourraient-elles être identifiées et comment communiquer l'expérience de la formation en alternance aux entreprises intéressées?
 - g) Il y aurait un responsable ou un tuteur de l'entreprise qui planifie, prend la responsabilité et évalue l'apprenti.
 - h) Comment les tuteurs pourraient être identifiés, formés, aidés à évaluer et à suivre leur apprentissage
 - i) Quel niveau d'implication le tuteur devrait avoir, et ressources pour l'apprentissage des élèves
 - j) Quelles informations relatives à l'entreprise pourrait-on fournir aux apprentis: organigramme, mission, vision, valeurs, politiques de l'entreprise, description du poste.
 - k) Quelle méthode les entreprises pourraient-elles utiliser pour sélectionner les apprentis.

- l) Quelle méthode les entreprises pourraient-elles utiliser pour établir un projet d'apprentissage dans l'entreprise: Identification des activités de base à exécuter par le stagiaire ...
- 5) CADRE JURIDIQUE-FINANCIER- SOCIAL
- a) Qui devrait jouer le rôle de coordonnateur de la formation en alternance transfrontalière en Andorre: Du recrutement d'entreprises et de la "mise en correspondance" avec les candidats stagiaires, de la mise en œuvre, de l'évolution et du suivi de la formation en alternance.
 - b) Quel type de contrat de travail conviendrait le mieux pour embaucher des apprentis en formation dual transfrontalière.
 - c) Quelle serait la durée du contrat approprié pour la formule dual
 - d) Quelle serait la rémunération la plus appropriée pour la formule dual
 - e) Qui devrait prendre en charge le paiement de sécurité sociale (CASS)
 - f) Formules de financement / subvention pour promouvoir la formation professionnelle en alternance: État / Entreprise.
 - g) En ce qui concerne l'accès au logement des apprentis/élèves: aides institutionnels et formules pour leur application.

Détermination des méthodes et des sources de collecte de données

RELATION DES ENTRETIENS STRUCTURÉS ET DES SOURCES DE COLLECTE DE DONNÉES

VARIABLE À ÉTUDIER: CADRE PÉDAGOGIQUE DE L'ALTERNANCE
PRINCIPAUX ACTEURS DU CADRE: ÉTUDIANTS / CENTRE D'ÉDUCATION

Université d'Andorre - Batxelor en Sciences de l'éducation - Dual
Université d'Andorre - Relations internationales
Université d'Andorre - Batxelor en Informatique
Ministère d'Éducation – Gouvernement d'Andorre
Ministère d'Éducation - Gouvernement d'Andorre - Formation Professionnelle et Ressources Éducatives du Ministère d'Éducation et d'enseignement supérieur
Lycée Comte de Foix – Études supérieures - BTS
Université Paul Sabatier – Cas d'un élève avec expérience en formation dual
École Vatel Andorre

VARIABLE À ÉTUDIER : CADRE ACTEURS PRINCIPAUX : ENTREPRISE

Chambre de Commerce, Industrie et Services d'Andorre
Confédération Andorrane d'Entreprises – CEA (MEDEF en France)
ACTUA - ADI → Andorra Desenvolupament i Inversió
ACTUATECH

VARIABLE À ÉTUDIER : CADRE JURIDIQUE, FINANCIER ET SOCIAL

Caisse Andorrane de Sécurité Sociale - CASS
Gouvernement d'Andorre - Service d'Immigration

4. Étude d'exécution sur la formation dual transfrontalière "La spécificité andorrane"

Analyse bibliographique et documentaire.

Relation de la bibliographie et de la documentation consultée:

1. Benchmarking, un outil utile pour améliorer les pratiques éducatives à distance. Auteur: Héctor Augusto Santos Mejía. Magazine mexicain de baccalauréat à distance, numéro 14, année 7, août 2015.
2. Benchmarking en éducation: projet de gestion et direction basé sur le modèle scolaire finlandais. Projet de fin d'études, maîtrise, Susana Murgui Muñoz. 2013
3. Chambres de commerce, ministère de l'éducation, de la culture et des sports, gouvernement européen d'Espagne. et Fonds social. Guide de formation dual.
4. Guide Erasmus + Dual-T pour l'implantation FP Dual
5. La formation en alternance à l'université et dans les cycles de formation: contributions de deux recherches menées en Galice, Laura Rego Agraso Universidade da Coruña. Espagne, Antonio Florencio Rial Sánchez Eva María Barreira Université Cerqueiras de Saint-Jacques-de-Compostelle. Espagne. 2015
6. Vision de l'éducation, Indicateurs de l'OCDE 2018 Ministère de l'éducation et de la formation professionnelle. RAPPORT ESPAGNOL
7. Promotion et développement de la formation dual dans le système universitaire catalan, Association catalane des universités publiques, Universitat de Lleida 2015

Relation de législation consultée :

1. Loi 31/2018 sur les relations du travail
2. Loi 10/2018 du 17 mai dite modification de la loi 9/2012 du 31 mai, modification de la loi sur l'immigration
3. Loi 12/2008 du 12 juin sur l'organisation de l'enseignement supérieur
4. Décret du 27-01-2010 établissant le cadre andorran des certifications de l'enseignement supérieur
5. Décret du 10-02-2010 établissant le titre officiel de batxelor en informatique
6. Décret du 14-04-2010 approuvant le règlement d'ordination des diplômes universitaires
7. Décret du 11-2-2009 création du titre de batxelor en sciences de l'éducation
8. Décret du 18-2-2009 relatif au système de crédits et de diplômes européens des licences et masters de l'enseignement supérieur
9. Décret du 29-12-2005 créateur et régulateur du registre officiel des diplômes d'enseignement supérieur
10. Décret du 14-7-2004 approuvant le règlement relatif à la délivrance de diplômes d'études supérieures de caractère public
11. Décret du 29-12-2004 pour la création de diplômes universitaires
12. Décret 26.2.2014 approuvant le règlement régissant le service de l'immigration

Documentation consultée :

1. Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur et Agence de la qualité de l'enseignement supérieur d'Andorre (2018). L'insertion professionnelle en 2017 des diplômés en Andorre. Diplômés de l'enseignement supérieur en 2013 et 2016
2. Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur (2019) Guide pour l'éducation et la jeunesse en Andorre 2018-2019
3. Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur (2018) Guide de l'étudiant international, Université d'Andorre, mai 2018, version 1.2
4. Service d'Immigration, Gouvernement d'Andorre. F. Autorisation d'immigration pour études, stages, entraînement sportif de haut niveau ou recherche: autorisation initiale
5. Université d'Andorre (2018) Batxelor en sciences de l'éducation dual, Guide du 3ème semestre de juillet 2018 v5
6. Université d'Andorre (2019) Batxelor en sciences de l'éducation dual, Guide du 4ème semestre de janvier 2019 v5
7. Université d'Andorre (2019) Batxelor en sciences de l'éducation dual, Guide du 6ème semestre de janvier 2019 v5

Etude des domaines de comparaison des expériences de formation Dual

Les domaines de comparaison des expériences de formation en alternance ont été étudiés.

1. Conditions stratégiques:
 - Analyse des conditions institutionnelles, culturelles et curriculaires et des exigences pédagogiques.
 - Analyse de la façon d'impliquer les parties intéressées, de promouvoir la participation de toutes les parties prenantes et de convenir des formes de collaboration.
 - Analyse de la procédure la plus efficace pour la mise en œuvre de la formation dual transfrontalière
2. Conditions institutionnelles :
 - Étude de la stratégie de coordination du centre d'enseignement / université / entreprise / institution.
 - Étude du cadre légal
3. Conditions curriculaires :
 - Étude de l'adaptation des programmes de formation (curriculum) avec les entreprises / institutions.
 - Étude pour assurer la cohérence entre les objectifs de l'entreprise et les objectifs de la formation pour obtenir le diplôme.
 - Analyse des outils d'évaluation et de suivi de l'apprentissage des étudiants dans l'entreprise afin de constituer un outil de communication entre le tuteur d'entreprise et le tuteur universitaire.

Collecte de données

Pour mener à bien ce rapport, il a été jugé essentiel de collecter des données sur les conditions stratégiques, institutionnelles et curriculaires, par le biais d'entretiens structurés avec les institutions suivantes, responsables et étudiants.

CADRE PEDAGOGIQUE DE L'ALTERNANCE/ ACTEURS PRINCIPAUX: ÉTUDIANTS/CENTRE ÉDUCATIF
Université d'Andorre - Josep Fortó - Directeur Centre d'Études de gestion d'entreprises et technologie
Université d'Andorre - Alexandra Saz - Coordinatrice Batxelor en Sciences de l'éducation Dual
Université d'Andorre - Cristina Yañez - Coordinatrice de Relations internationales
Université d'Andorre - Montse Pellicer - Coordinatrice Batxelor Informatique
Ministère d'Éducation - Gouvernement d'Andorre - Eric Jover Comas - Ministre d'Éducation en fonction
Ministère d'Éducation - Gouvernement d'Andorre - Quim Torredà - Directeur de Formation Professionnelle et Ressources Éducatives du Ministère d'Éducation et Enseignement Supérieur
Lycée Comte de Foix – Daniel Raynal - Proviseur
Université Paul Sabatier – Karim Nsir Marquillo – Cas d'un élève avec expérience en formation DUAL
Vatell Andorre : Roser Daban - Directrice
CADRE ACTEURS PRINCIPAUX: ENTREPRISE
Chambre de Commerce, Industrie et Services d'Andorre Pilar Escaler - Directrice
Confédération Andorrane d'Entrepreneurs. CEA (MEDEF en France) - Sílvia Gabarre - Directrice
ACTUA - Judith Hidalgo - Directrice
ACTUATECH - Marc Pons - Directeur
CADRE JURIDICO-FINANCIER- SOCIAL
Caisse Andorrane de Sécurité Sociale - CASS - David Caubet Elfa - Directeur de communication, relation avec l'assuré et méthodes
Gouvernement d'Andorre - Service d'Immigration - Jesus Guardiet - Directeur

Analyse interne de situation actuelle

L'Éducation en Principauté d'Andorre

Le niveau d'éducation en Principauté d'Andorre est de 100% des enfants et des adolescents de 4 à 16 ans et l'enseignement est gratuit jusqu'au lycée. La population scolaire d'Andorre au cours de l'année scolaire 2015-2016 a été de 11 013 étudiants.

En Andorre, il existe trois systèmes éducatifs (jusqu'au baccalauréat): le système andorran, qui dépend entièrement du gouvernement d'Andorre; le système espagnol, laïque et congrégationaliste, dépendant de l'administration espagnole; et le système français, qui dépend directement de l'État français et suit les programmes d'enseignement dictés par le ministère français de l'Éducation nationale. En 1982, le gouvernement andorran a encouragé la création de son propre système éducatif, avec la mise en place de l'école andorrane. Jusque-là, l'attention éducative était exclusivement en charge des systèmes éducatifs de ses pays limitrophes et environnants, de l'Espagne et de la France.

Le système éducatif andorran, colonne vertébrale de l'éducation en Andorre, garantit, d'un point de vue indépendant, l'unité du processus éducatif. Il repose sur les droits, les libertés et les principes énoncés dans la Constitution et la loi relative à l'éducation et respecte les directives européennes en matière d'éducation.

Les centres publics du système éducatif andorran, à l'exception de ceux destinés à l'enseignement supérieur, reçoivent la dénomination générique d'école andorrane.

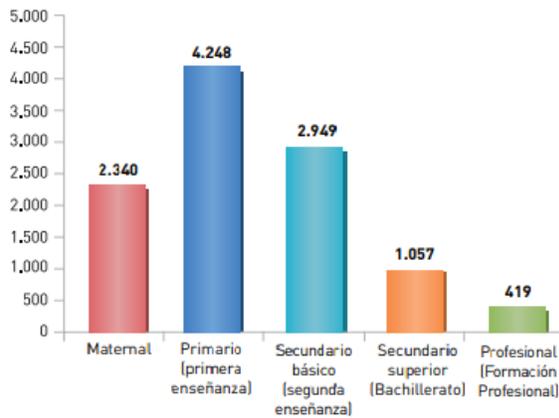
Le système éducatif andorran a pour but:

- Promouvoir le développement culturel, intellectuel, social, corporel et moral des personnes.
- Encourager l'esprit universel critique et créatif ainsi que les comportements d'adaptabilité et d'autonomie.
- Développer l'intégration et la participation sociale et civique.
- Se former dans le respect de la diversité et des droits et libertés fondamentaux, dans l'exercice de la tolérance dans le respect des principes démocratiques de la coexistence et du pluralisme.
- Promouvoir l'acquisition d'habitudes intellectuelles et de techniques de travail.
- Assurer l'utilisation de la langue catalane dans les différents environnements de communication, grâce à la connaissance de la diversité de ses enregistrements et de ses niveaux d'utilisation.
- Promouvoir la connaissance de différentes langues pour promouvoir l'ouverture à la culture universelle et une communication fluide avec les citoyens d'autres pays.
- Transmettre des connaissances scientifiques, techniques, humanistes, artistiques et éthiques.
- S'entraîner à l'exercice d'activités professionnelles.
- Contribuer à la formation et à l'enrichissement des éléments culturels spécifiques de la société andorrane.
- Aborder les différences entre les personnes pour des raisons d'origine sociale, économique, culturelle, ethnique et géographique, et pour compenser les inégalités éventuelles.
- Promouvoir la formation pour la paix, la solidarité et la coopération entre les peuples.
- Participer à l'intégration des élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux.
- Promouvoir la participation de tous les secteurs de la communauté scolaire, des parents, des élèves et des enseignants.

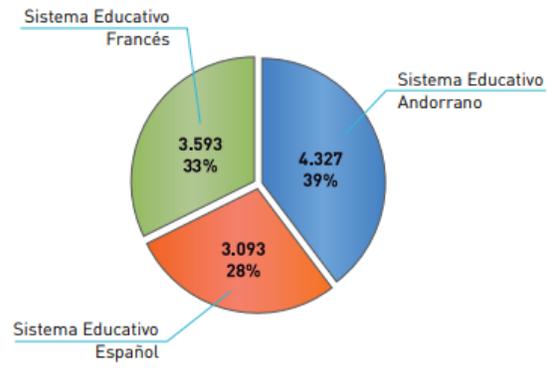
- Établir et renforcer les relations de coordination et de collaboration avec les systèmes d'enseignement des pays voisins.
- Travailler avec les entités culturelles et sportives andorranes.

Dans les graphiques ci-dessous, présentés par le ministère d'éducation et d'enseignement supérieur, vous pouvez observer la relation entre les étudiants par niveau d'enseignement, ainsi que le système d'enseignement dans lequel ils sont attribués.

Estudiantes escolares por nivel, curso 2015-16



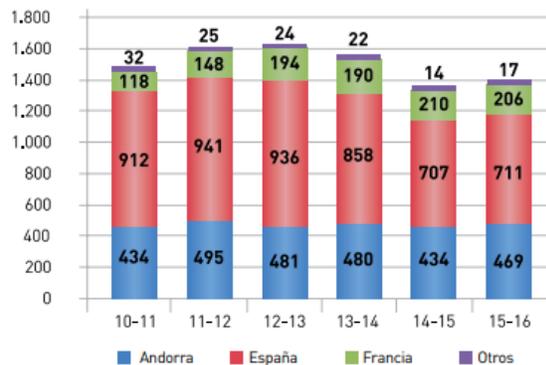
Estudiantes escolares por sistema educativo, curso 2015-16



Fuente: Ministerio de Educación y Enseñanza Superior; Departamento de Sistemas Educativos y Servicios Escolares.

Le graphique ci-dessous montre la nationalité de la population universitaire au cours de l'année universitaire

Población universitaria por países de estudio



2015-2016.

La Formation Professionnelle en Principauté d'Andorre

Le 1^{er} décembre 2004, le gouvernement d'Andorre a créé le diplôme de formation professionnelle, en vertu du décret portant création d'un diplôme de formation professionnelle, afin de lancer une formation professionnelle adaptée à la réalité socio-économique du pays et de garantir la correspondance entre les diplômes professionnels et les besoins du marché du travail.

Par la suite, en 2007, une modification de ce texte a été approuvée afin d'étendre les trois méthodes d'obtention du diplôme, d'introduire des modifications dans la structure et l'organisation de la formation en présentiel et de réviser certains aspects du processus d'évaluation et d'obtention du diplôme, et de la composition du jury.

Le 23 janvier 2013, le gouvernement approuve le décret établissant le diplôme de formation professionnelle, qui précise l'équivalence du diplôme avec le niveau correspondant du système de classification internationale du type d'enseignement de l'Unesco. Il met à jour plusieurs éléments constitutifs du programme, réglemente les modalités d'obtention du diplôme, met à jour les aspects de la formation en présentiel et complète la définition et les procédures des différentes évaluations effectuées dans le cadre du diplôme.

La formation du diplôme de formation professionnelle a pour but:

- Acquérir les compétences techniques et professionnelles requises pour exercer une profession ou une occupation qualifiée, décrites dans le référentiel des activités professionnelles défini dans le décret de création et de réglementation de chaque diplôme.
- Contribuer au développement des compétences nécessaires pour vivre, travailler et participer activement en tant que citoyen de la société andorrane, dans le secteur productif du degré correspondant.
- Participer au développement de compétences d'ordre personnel et social, social, syndical et civique, scientifique et technologique.

La formation est organisée dans des matières qui sont déterminées par le décret de création et de réglementation de chaque diplôme. La formation en entreprise est considérée comme une matière et se déroule au travers une période de formation obligatoire de 480 à 640 heures, répartie tout au long de la formation.

Le diplôme d'enseignement professionnelle (DEP)

Le diplôme d'enseignement professionnel (DEP) correspond au premier diplôme de formation professionnelle du système éducatif andorran et fait partie de l'enseignement post obligatoire.

Le DEP reconnaît et sanctionne les compétences que le titulaire doit développer dans l'exercice d'une profession qualifiée sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique.

Cinq diplômes de formation professionnelle peuvent être complétés:

- DEP en microinformatique et réseaux
- DEP en santé et professions sociales
- DEP en secrétariat multilingue
- DEP en esthétique, cosmétique et parfumerie
- DEP en sports et loisirs

Le baccalauréat professionnel (BP)

Le baccalauréat professionnel (BP) correspond au deuxième diplôme de formation professionnelle du système éducatif andorran et fait partie de l'enseignement post obligatoire.

Le BP reconnaît et sanctionne les compétences que le titulaire doit développer dans l'exercice d'une profession qualifiée sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique, en toute autonomie ou exerçant en tant que dirigeant hiérarchique d'un ou plusieurs travailleurs.

Cinq diplômes de lycée professionnel peuvent être obtenus:

- BP en systèmes informatiques et en réseaux
- BP en animation socio-éducative
- BP en secrétariat multilingue
- BP en esthétique, cosmétique et parfumerie
- BP en activités physiques, sportives et de loisirs

Enseignement Supérieur et Universitaire

L'Université d'Andorre est une institution à caractère public, créée en 1997. Elle agit en autonomie et possède sa propre personnalité juridique. Sa mission est de répondre avec qualité aux besoins de la société andorrane en matière d'enseignement supérieur et de recherche, conformément aux axes stratégiques du pays.

L'Université d'Andorre concentre son activité sur l'étudiant et encourage l'apprentissage tout au long de la vie, tant au niveau des attitudes que des aptitudes. Son atout principal est l'équipe humaine et elle en favorise son développement.

Elle est innovante, notamment dans les modèles d'enseignement et de formation, dans les domaines de la technologie, des sciences et des sciences humaines. C'est un espace participatif dédié à la connaissance et à la recherche, ouvert au débat et doté d'un esprit critique et indépendant.

Elle est adaptée à la réalité de l'environnement, à la dimension et à la culture du pays et elle est ouverte à l'international. Elle est interdisciplinaire dans ses approches, c'est une référence pour la société et elle est sensible à ses changements.

Les diplômes actuellement enseignées par l'Université d'Andorre sont:

DIPLÔME PROFESSIONNEL AVANCÉ (PRÉSENTIEL)

Diplôme professionnel supérieur en administration et finances

- L'enseignement professionnel supérieur combine des connaissances théoriques avec une composante pratique élevée. Ces études durent deux années académiques (120 crédits) et au cours du dernier semestre, l'étudiant doit effectuer un séjour formatif en entreprise de 400 heures minimum.
- Cette formation est enseignée dans la spécialité de l'administration et des finances.

BATXELOR EN ADMINISTRATION D'ENTREPRISES (PRÉSENTIEL, VIRTUEL ET SEMIPRESENCIEL)

- Le batxelor en administration d'entreprises forme des professionnels polyvalents et leur fournit une base solide de connaissances et de compétences en matière de pratique professionnelle. Cela leur permet de développer de manière adéquate les différentes activités liées à la gestion d'entreprise et de créer leur propre entreprise.

BATXELOR EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION (DUAL)

- L'objectif du batxelor en sciences de l'éducation est de former des professionnels aux contenus didactique et pédagogique adapté à la réalité éducative d'Andorre, qui leur permettent d'exercer une profession dans le domaine de l'éducation.
- Dans les matières obligatoires des troisième, quatrième et sixième semestres de ce programme, l'activité académique à l'université (trois jours par semaine) et les stages formatifs en école (deux jours par semaine) sont combinés dans le but de rapprocher la formation de la réalité de l'école et d'étendre les liens entre théorie et pratique, afin d'améliorer la préparation des futurs enseignants.

BATXELOR EN INFIRMERIE (PRESENTIEL)

- Le batxelor en infirmerie forme une infirmière avec un profil général capable de fournir des traitements directs et indirects de qualité aux individus, familles, groupes, communautés et populations. Les connaissances acquises vous permettent de concevoir, gérer et coordonner les soins et d'agir en tant que membre de la profession.

BATXELOR EN INFORMATIQUE (PRESENTIEL, VIRTUEL ET SEMI PRÉSENTIEL)

- Le batxelor en informatique forme des professionnels polyvalents et leur fournit une base solide de connaissances et de compétences sur la discipline qui leur permet de développer diverses activités liées au domaine des technologies de l'information et de la communication.

DOUBLE BATXELOR EN ADMINISTRATION D'ENTREPRISE ET EN DROIT (PRESENTIEL ET VIRTUEL)

- Le double diplôme de batxelor en administration d'entreprise et en droit veut former des professionnels polyvalents et leur fournir une base solide de connaissances et de compétences en matière de pratique professionnelle dans les domaines du droit des affaires et du droit.
- À la fin du cycle, les étudiants obtiendront le diplôme du batxelor en droit et du batxelor en administration d'entreprises.

DOUBLE BATXELOR EN INFORMATIQUE ET ADMINISTRATION D'ENTREPRISE (PRESENTIEL ET VIRTUEL)

- Le double diplôme en informatique et en administration d'entreprise veut former des professionnels polyvalents et leur fournir une base solide de connaissances et de compétences en matière de pratique professionnelle dans les domaines des affaires, des technologies de l'information et de la communication (TIC).
- À la fin du cycle, les étudiants obtiendront le diplôme du batxelor en administration d'entreprise et du batxelor en informatique.

BATXELOR EN COMMUNICATION (VIRTUEL, EN COLLABORATION AVEC L'UNIVERSITÉ OUVERTE DE CATALOGNE)

- Le batxelor en communication a pour objectif de former des professionnels polyvalents et de leur fournir une base solide de connaissances et de compétences sur la discipline, ce qui leur permet de développer une activité de communication de manière adéquate, en tenant compte de la diversité des médias et des supports, ainsi que de la diversité des objectifs stratégiques de l'entreprise.

BATXELOR EN DROIT (VIRTUEL, EN COLLABORATION AVEC L'UNIVERSITÉ OUVERTE DE CATALOGNE)

- Le diplômé en droit acquiert une formation généraliste de base dans le cadre de disciplines du droit, de manière à connaître précisément les concepts de base de la science du droit et, en outre, à acquérir un minimum de connaissances, bien que suffisant, de la structure du système juridique national et du contenu normatif des différentes branches du droit.

LE BATXELOR EN HUMANITÉS (VIRTUEL, EN COLLABORATION AVEC L'UNIVERSITÉ OUVERTE DE CATALOGNE)

- Le profil de formation fourni aux diplômés du batxelor en sciences humaines leur permet de pratiquer de manière professionnelle dans de nombreux domaines d'activité des sciences humaines et sociales, avec une base qui leur permet de s'adapter à divers environnements de travail dans le secteur des sciences humaines. Le domaine de la formation humaniste, de la gestion culturelle, de la création culturelle et du monde contemporain.

BATXELOR EN LANGUE CATALANE (VIRTUEL, EN COLLABORATION AVEC L'UNIVERSITÉ OUVERTE DE CATALOGNE)

- Le batxelor en langue catalane a pour objectif de former des professionnels polyvalents et de leur fournir une base solide de connaissances et de compétences sur la discipline, ce qui leur permet de développer une activité professionnelle dans la langue catalane.

BATXELOR SPÉCIALISÉ EN INFIRMERIE OBSTÉTRICO-GYNÉCOLOGIQUE, SAGE-FEMME (EN COLLABORATION AVEC LE GOUVERNEMENT DE CATALOGNE)

- Le batxelor spécialisé en infirmerie obstétrico-gynécologique forme une sage-femme chargée de collaborer avec les femmes en leur fournissant l'appui, les soins et les conseils nécessaires pendant la grossesse, les accouchements et les suites de grossesse, et pour diriger les accouchements par leurs propres moyens et responsabilité.
- Pour accéder au batxelor spécialisé en infirmerie obstétrico-gynécologique, vous devez être en possession du batxelor en infirmerie ou équivalent reconnu en Principauté d'Andorre et avoir réussi le processus de sélection.

MASTER EN ADMINISTRATION DES ENTREPRISES (MBA) (VIRTUEL, EN COLLABORATION AVEC L'UNIVERSITÉ OUVERTE DE CATALOGNE-UOC)

- Le Master en administration des entreprises (MBA) a pour objectif principal de répondre au besoin de préparer des professionnels hautement qualifiés pour développer des fonctions de direction ou de responsabilité dans tout type d'entreprise et d'organisation. Il s'agit d'une spécialisation et d'une formation continue du bachelier en administration des affaires.
- Pour accéder au Master en Administration des entreprises (MBA), vous devez être en possession d'un diplôme universitaire de premier cycle dans le domaine de l'organisation d'entreprises reconnues en Principauté d'Andorre et demander l'évaluation des études antérieures pour déterminer les compléments de formation à valider, le cas échéant.

MASTER EN DROIT (VIRTUEL, EN COLLABORATION AVEC L'UNIVERSITÉ OUVERTE DE CATALOGNE - UOC)

- Le master en droit a pour objectif principal d'élargir les connaissances et de compléter les compétences acquises avec le bachelier en droit afin d'obtenir un double résultat. Se spécialiser dans diverses professions ou suivre des études de doctorat.
- Il est destiné aux étudiants ayant une formation préalable en droit qui souhaitent approfondir leurs connaissances de la spécialité.

MASTER EN INGÉNIERIE INFORMATIQUE (VIRTUEL, EN COLLABORATION AVEC L'UNIVERSITÉ OUVERTE DE CATALOGNE - UOC)

- Le master en génie informatique fournit les compétences, les connaissances et les habilités nécessaires pour développer une activité professionnelle hautement spécialisée dans le domaine de l'informatique et dans la direction de projets et d'équipements dans ce domaine. Il s'agit d'une spécialisation et d'une formation continue du bachelier en informatique.
- Pour accéder au master en génie informatique, vous devez être en possession d'un diplôme universitaire de premier cycle dans le domaine des TIC reconnu en Principauté d'Andorre et demander l'évaluation des études antérieures pour déterminer les compléments de formation à valider, le cas échéant.

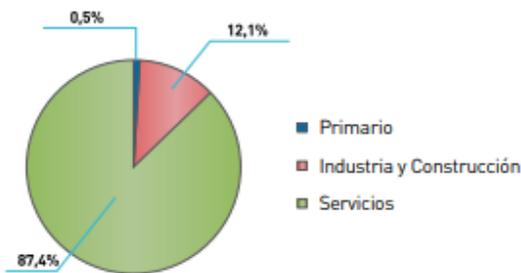
Le tissu économique en Principauté d'Andorre

La haute concentration d'activités tertiaires dans l'économie, et surtout, celles en relation avec le tourisme, comporte l'existence de modèles d'embauche flexibles et une forte saisonnalité d'occupation.

Dans ce contexte, la distribution de la population en fonction de la situation de l'emploi montre que, selon des données de 2016, 45% sont des salariés, et 6% des entrepreneurs ou des travailleurs autonomes, tandis que le pourcentage de la population au chômage est relativement faible. 2% de la population était en situation de recherche de travail en 2016.

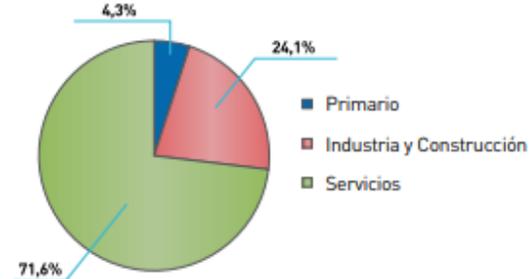
DISTRIBUCIÓN DE LOS ASALARIADOS POR SECTORES

Distribución de los asalariados por sectores en Andorra (2016)



Fuente: CASS / Ministerio de Finanzas; Departamento de Estadística.

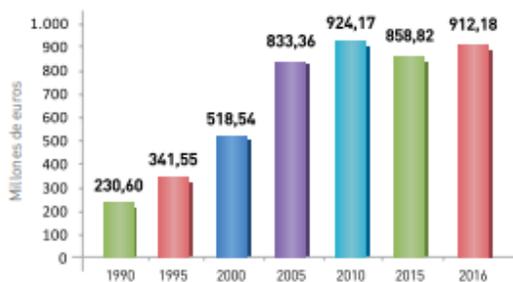
Distribución de los asalariados por sectores en la UE-28 (2016)



Fuente: Eurostat.

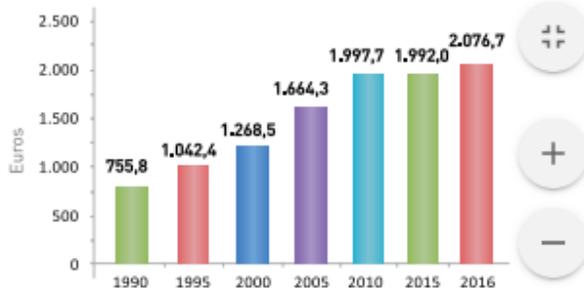
SALARIOS

Masa salarial (1990-2016)



Fuente: CASS / Ministerio de Finanzas; Departamento de Estadística.

Salario medio (1990-2016)



Information socioéconomique de la Principauté d'Andorre

Dans le rapport "Actualitat estadística.ad" numéro 103 publié en avril 2019 par le Département de la statistique du gouvernement d'Andorre, des données actualisées concernant la situation socio-économique du pays sont indiquées.

Indice des Prix de la Consommation (IPC)

- La variation annuelle de l'IPC du mois de mars 2019 se situe à +1,1% (février 2019, +0,3%). L'inflation présente une variation annuelle de + 0,9%. En mars, la différence entre l'IPC et l'inflation était de +0,2 point.

Salaire minimum

- Le décret fixant le salaire horaire minimum interprofessionnel pour l'année 2019 augmente le salaire minimum en fonction de l'IPC de l'année 2018 et, à compter du 1er janvier 2019, le salaire horaire minimum interprofessionnel est fixé à 47,68 euros par jour et 1 033,07 euros de salaire mensuel minimum.

Immatriculation de véhicules

- Les immatriculations de véhicules en mars 2019 étaient de 361, avec une variation annuelle négative de -5,5%. Il y a des variations positives: "Motos et Cyclomoteurs" (+ 5,4%), "Voitures" (+ 0,7%), "Camions poids lourds et fourgonnettes" (-55,3%) ont une variation négative et "Autres" (+ 0,0%) reste stable.

Commerce extérieur

- Les importations de mars 2019 s'élèvent à 109,95 millions d'euros, avec une variation annuelle de -3,4% (sans compter le chapitre "Énergie", la variation est de -6,1%). Les exportations ont été de 9,29 millions d'euros, avec une variation annuelle de -13,5%.

Consommation d'énergie

- La consommation d'énergie au cours du mois de mars 2019 a été de 19 620 TEP et de 53 228 MWh, avec une variation annuelle de -14,1% et -12,0%, respectivement. Sur les 12 derniers mois accumulés, la consommation a été de 219 441 TEP (+1,0%) et de 547,398 MWh (-3,1%).

Télécommunications

- En mars 2019, le nombre d'abonnés aux services de téléphonie fixe s'élevait à 47 451, avec une variation annuelle de +1,0%; 84 758 abonnés aux services de téléphonie mobile, avec une variation annuelle de + 4,7%; et 36 014 abonnés à Internet haut débit, avec une variation annuelle de + 4,5%

Marché du travail

- Le nombre total d'employés en janvier 2019 s'élève à 42.066, avec une variation de + 2,2% par rapport au même mois de l'année précédente. La masse salariale totale pour le mois de janvier 2019 est de 86,11 millions d'euros. La variation est positive avec + 3,7% par rapport au mois de janvier 2018.

Service d'Occupation : ANPE

- Le nombre de demandeurs d'emploi est de 437 personnes en mars 2019, avec une variation annuelle de + 15,0%, tandis que le nombre de candidats pour l'amélioration professionnelle est de 273 personnes, avec une variation annuelle de +8,8%. Le nombre d'offres d'emploi est de 842, avec une variation annuelle de + 1,4%

	Último dato	Valor	Variación acumulado 12 meses	Variación interanual
Personas asalariadas	Enero 2019	42.066	2,9%	2,2%
Masa salarial (euros)	Enero 2019	86.111.233	5,6%	3,7%
Salario medio (euros)	Enero 2019	2.047	2,6%	1,5%
Personas inscritas en el Servicio de Ocupación	Marzo 2019	437	5,6%	15,0%
Puestos de trabajo ofrecidos por el S. de Ocupación	Marzo 2019	842	-6,6%	1,4%
Autorizaciones de residencia y trabajo en vigor*	4to trimestre 2018	35.357	3,3%	2,7%
Visitantes	Marzo 2019	725.589	1,7%	0,8%
Turistas	Marzo 2019	297.592	-0,6%	-2,9%
Excursionistas	Marzo 2019	427.997	3,1%	3,5%
Vehículos entrantes por frontera	Marzo 2019	358.568	0,3%	3,5%
Importaciones en valor (euros)	Marzo 2019	109.949.566	5,7%	-3,4%
Importación de carburantes (litros)	Marzo 2019	16.104.322	2,5%	-14,5%
Consumo de energía en TEP	Marzo 2019	19.620	1,0%	-14,1%
Vehículos nuevos matriculados	Marzo 2019	361	0,0%	-5,5%
Abonados a telefonía fija	Marzo 2019	47.451	-0,1%	1,0%
Abonados a telefonía móvil	Marzo 2019	84.758	4,1%	4,7%
Abonados a Internet banda ancha	Marzo 2019	36.014	4,3%	4,5%
Tráfico de Internet banda ancha (GB)	Marzo 2019	4.624.493	44,0%	28,3%

	Último dato	Valor	Variación mensual	Variación interanual
Población registrada. Número de habitantes	Año 2018	80.275	...	+0,1%
Población estimada. Número de habitantes	Año 2018	76.177	...	+1,8%
Estimación PIB nominal (millones de euros)	Año 2018	2.742,0	...	+2,5%
Índice de precios de consumo de Andorra	Marzo 2019	100,80	1,8%	1,1%

*Los datos de autorizaciones en vigor corresponden al cuarto trimestre del año, de octubre a diciembre de 2018.

Source: Département des statistiques, Ministère des finances. Andorre en chiffres. Données 2018 EPF 2013-2017. Dépôt légal: AND.1214 2010

Le cadre juridique en Principauté d'Andorre

Réglementation du travail en Principauté d'Andorre relative aux Contrats de pour stages et pratiques

La loi 31/2018 du 6 décembre sur les relations de travail crée dans l'article 24 un nouvel "article 27. Contrat pour stage et de pratiques de formation rémunérées" dans les termes suivants:

1. Afin de formaliser le contrat de stage rémunéré, les conditions suivantes doivent être remplies:
 - a) Que l'étudiant soit inscrit dans un centre éducatif avec un programme qui inclut une formation théorique au centre et un stage en entreprise.
 - b) Que leurs fonctions permettent à l'étudiant d'obtenir la pratique professionnelle appropriée au curriculum de la formation qu'il poursuit.
 - c) Que l'étudiant ne remplace aucun salarié de l'entreprise et qu'il dispose d'un tuteur d'entreprise.
2. Les stages se déroulent dans les conditions suivantes:
 - a) Les étudiants andorrans ou étrangers titulaires d'une autorisation d'immigration et inscrits dans des centres éducatifs agréés par le gouvernement ou dans des centres éducatifs étrangers situés en dehors de la Principauté d'Andorre et reconnus officiellement comme centres de formation réglementés peuvent réaliser des stages en entreprise ou dans le secteur public ou parapublic afin de réaliser la formation pratique exigée dans le plan d'études. Cette formation pratique ne peut pas dépasser 60% de la formation totale et les stages doivent être rémunérés, conformément à l'accord des deux parties sur contrat.
 - b) L'étudiant en stage doit justifier qu'il est bénéficiaire d'une assurance publique ou privée afin de toujours être couvert en tout état de cause en cas de maladie, d'accident et de responsabilité civile et, le cas échéant, d'une assurance couvrant les risques inhérents et spécifiques aux pratiques de formation.
3. En cas de travail dangereux, une personne responsable de la sécurité de l'étudiant doit être nommée conformément à l'article 23.4.
4. La formalisation du contrat et la documentation nécessaire pour mener à bien les pratiques de formation sont effectuées conformément aux réglementations déterminées par le gouvernement.
5. Sont exclus de la réglementation des contrats de formation, les contrats d'étudiants étrangers qui exercent leur stage en Andorre en vertu d'accords d'échange de formation signés et supervisés par le ministère chargé de l'éducation et les organismes officiels étrangers, qui sont régis par la convention correspondante. "

D'autre part, au chapitre 8, intitulé «Régime de sécurité sociale», à l'article 82. Affiliation, il est précisé que:

1. L'entreprise est obligée d'affilier le salarié dès le début de la relation de travail, y compris la période d'essai, au régime de la sécurité sociale, et de faire les déclarations et de payer les cotisations conformément à la réglementation en vigueur, régie par le Loi de la sécurité sociale.
2. Le salarié est obligé de payer la partie de la cotisation qui lui correspond et la société de le retenir sur son salaire et de le déposer à la Caisse de sécurité sociale andorrane. Tout pacte, individuel ou collectif, contraire aux obligations antérieures des salariés et de la société est nul. "

Ainsi, conformément à l'article de la législation actuelle, les contrats des étudiants étrangers qui exercent leur activité en Andorre en vertu d'accords d'échange de formation, signés et supervisés par le ministère

compétent en matière d'éducation et d'enseignement, et les organismes officiels étrangers régis par l'accord correspondant, sont exclus de la réglementation du contrat de formation.

Compte tenu de la mise en œuvre récente de ce contrat, il n'existe pas d'historique ou rapport sur le problème de son implantation dans les entreprises en Andorre, ni de rapports d'opinion indiquant si elles utiliseront ce type de contrat.

Réglementation relative à la réglementation de la situation des étrangers qui souhaitent mener à bien leurs stages de formation en Principauté d'Andorre

Le décret législatif du 6-2-2019, qui modifie le texte révisé de la loi n° 9/2012 du 31 mai modifiant la loi sur l'immigration qualifiée, dans son premier chapitre. Article 19. Concernant le caractère obligatoire de l'autorisation d'immigration. Principes généraux, commente:

1. Conformément à celui énoncé dans l'article 16 antérieur, aucun étranger ne peut rester plus de 90 jours en Principauté d'Andorre sans disposer d'une autorisation d'immigration appropriée à sa situation.
2. Aucun étranger ne peut travailler en Principauté d'Andorre sans disposer d'une autorisation d'immigration appropriée à sa situation.
3. L'étranger qui réside plus de 90 jours et / ou travaille en Principauté d'Andorre doit demander et obtenir du Service de l'immigration une autorisation d'immigration de l'un des types énoncés dans la présente loi. "

Plus précisément, en ce qui concerne la situation des étrangers qui souhaitent mener à bien leurs stages de formation en Principauté d'Andorre, la législation dispose dans l'article 30. Autorisation d'immigration pour études, en stages de formation, pour entraînement sportif de haut niveau ou pour la recherche, les points suivants:

1. L'étranger qui demande et obtient une autorisation d'immigration pour des études, des stages, pour entraînement sportif de haut niveau ou pour la recherche est autorisé à étudier, effectuer des stages, effectuer un entraînement sportif de haut niveau ou mener des recherches scientifiques ou similaire, et à résider en Andorre uniquement pendant la durée des études, des stages, des entraînements ou des recherches pour lesquelles il a reçu cette autorisation. Il faut joindre à la demande un calendrier des études, des stages, des entraînements ou activités de recherche dans l'intention de le respecter, avec une prévision précise de la date de finalisation.
2. En ce qui concerne la section précédente de cet article, les stages, les entraînements sportifs de haut niveau ou la recherche, les activités non rémunérées ou rémunérées dans le cadre d'un accord entre le ministère chargé de l'éducation ou des sports et le centre d'enseignement ou de sport étranger reconnu, selon le cas, développé par une entreprise ou un centre situé en Andorre et destiné exclusivement à la formation, à l'entraînement sportif ou à la recherche. En tout état de cause, en ce qui concerne les autorisations de stage ou de recherche, il est nécessaire que les candidats possèdent la qualification académique ou professionnelle correspondante ou mettent en place des procédures pour l'obtenir, mais n'ont qu'ils ne soient pas intégrés sur le marché du travail. En ce qui concerne les autorisations pour les entraînements sportifs de haut niveau, un rapport du ministère chargé des sports reconnaissant le haut niveau de sport des candidats est requis.
3. L'autorisation d'immigration pour les études, les stages, l'entraînement sportif de haut niveau ou la recherche, d'un mineur nécessite l'autorisation expresse du représentant légal ou du tuteur, ainsi que l'accréditation qu'il sera en Andorre sous la garde d'une institution ou entité légalement constituée ou d'une personne majeure. Si la garde du mineur incombe à une institution ou à une entité légalement constituée, cette institution ou entité doit être andorrane et si elle incombe à une personne, elle doit être de nationalité

andorrane ou résider en Principauté d'Andorre et être titulaire d'une autorisation d'immigration valable au moins pour la durée des études, des stages, de l'entraînement sportif de haut niveau ou de la recherche envisagée.

4. L'autorisation d'immigration pour les études, les stages, l'entraînement sportif de haut niveau ou la recherche ne peut être prolongée que s'il est prouvé que l'exécution a été impossible dans les prévisions et dans les délais maximaux indiqués dans le calendrier joint à la demande

5. L'autorisation d'immigration pour des études, des stages, pour entraînements sportifs de haut niveau ou pour la recherche doit de justifier que vous disposez de moyens financiers suffisants pour vivre en Principauté d'Andorre pendant la période d'études, des stages, des entraînements sportifs de haut niveau ou de la recherche, et d'un logement adéquat. L'adéquation des moyens économiques et l'adéquation du logement sont déterminées par règlement.

En revanche, l'article 39 énonce les "Conditions pour la concession d'autorisations d'immigration pour études, pour stages, pour entraînement sportif ou pour la recherche" aux termes desquelles le gouvernement peut subordonner l'octroi d'autorisations d'immigration d'études, de stages, d'entraînement sportif ou de recherche à l'existence d'accords spécifiques ou au principe de réciprocité avec le pays d'origine du demandeur.

Procédure légale de la demande d'immigration pour mener des études et des stages en Principauté d'Andorre:

La personne qui souhaite faire une demande d'immigration afin de mener des études et un stage en entreprise située en Principauté d'Andorre doit effectuer la procédure établie à l'étape F.

<https://www.immigracio.ad/ca/f-autoritzacio-d-immigracio-per-estudis-en-practiques-formatives-per-entrenaments-esportius-o-per-recerca-autoritzacio-inicial>

F. Autorisation d'immigration pour études, stages, entraînement sportif de haut niveau ou pour recherche: autorisation initiale

Cette procédure autorise les études, les stages, l'entraînement sportif de haut niveau ou la recherche scientifique ou similaire et ne peut résider dans le pays que pour la durée des études, des stages, des entraînements sportifs ou des recherches pour lesquelles cette autorisation a été obtenue.

Conformément à la législation en vigueur, toute personne qui souhaite résider en Principauté peut étudier dans un établissement d'enseignement situé en Principauté d'Andorre et reconnu par le gouvernement, qui dispense une formation destinée à obtenir des qualifications officielles ou une formation propre ayant l'accord du ministère chargé de l'éducation pour mener des stages, des entraînements sportifs de haut niveau ou des recherches scientifiques ou similaires.

Période de l'autorisation:

L'autorisation d'immigration pour études a la même durée que l'année scolaire; Pour les stages, l'entraînement sportif de haut niveau ou la recherche, la durée est celle des stages, de l'entraînement sportif de haut niveau ou des activités de recherche.

Comment faire:

La documentation avec des effets déclaratifs et non limitatifs qui doivent être joints et présentés au Service d'Immigration est la suivante:

- a) Demande d'autorisation d'immigration dûment complétée. (Voir l'annexe)
- b) Original et photocopie du passeport en cours. Les ressortissants des États membres de l'Union européenne et de l'Espace économique européen peuvent également présenter l'original et une photocopie de leur pièce d'identité nationale actuelle.
- c) Certificat du casier judiciaire du pays d'origine, du pays de leur nationalité, ainsi que du pays de résidence dûment légalisé, en cas d'être majeur.
- d) Affidavit relatif au casier judiciaire (voir annexe)
- e) Une photo couleur (35 x 45 mm) prise récemment, moins de 6 mois avant la demande, avec le visage complètement visible et la tête découverte.
- f) Justificatif d'hébergement, qu'il s'agisse d'une copie du contrat de location, d'une copie du titre de propriété ou d'un autre certificat prouvant l'hébergement dans un établissement public. Si le propriétaire du logement n'est pas le demandeur, un certificat d'adresse doit également être joint (voir annexe).
- g) Document attestant l'état civil. En cas de célibat: certificat officiel de célibat ou déclaration sous serment signé par la personne de la déclaration unique (voir annexe)
- h) Document attestant d'une assurance maladie couvrant à 100% tous les frais médicaux ou de santé pendant la période prévue. Si, exceptionnellement, la police ne couvre pas la totalité de la période envisagée, le demandeur doit présenter une déclaration sous serment dans laquelle il s'engage à la renouveler jusqu'à la date d'expiration de son autorisation.
- i) Justificatif de moyens économiques suffisants pour vivre en Andorre; Si le candidat est majeur, il est nécessaire de prouver que la somme de ses moyens financiers est égale ou supérieure au salaire minimum de la Principauté d'Andorre pendant la période d'études, du stage, de l'entraînement sportif de haut niveau ou de recherche correspondante. Dans le cas où il est mineur, il doit être accrédité par ses parents ou tuteurs légaux.
- j) Si la personne qui demande l'autorisation d'immigration pour études ou stage est un mineur, la demande doit être remplie et signée par son représentant ou son tuteur légal, et doit être accompagnée, en outre, des documents suivants:
 - Copie du passeport et / ou de la pièce d'identité nationale du représentant ou du tuteur légal du mineur.
 - Autorisation expresse du représentant ou du tuteur légal du fait que l'étudiant mineur étudie ou soit en stage, entraînements sportifs de haut niveau en Principauté d'Andorre, avec mention de la personne de nationalité andorrane ou résident en Andorre, ou de l'institution ou de l'entité andorrane à laquelle le tuteur confie le mineur.
 - Acceptation expresse de la personne physique ou juridique qui reçoit la garde du mineur, accompagnée de l'original et d'une photocopie de leur passeport et / ou de sa carte d'identité, s'il s'agit d'une personne physique. Dans chaque cas, le service de l'immigration peut amener la personne physique ou le représentant légal de l'entité légale à comparaître afin de vérifier qu'il accepte la tutelle.
 - La justification des moyens économiques, dans les termes prévus à l'article 15.1, et des conditions minimales d'habitabilité du représentant ou du tuteur légal du mineur.

- k) Documentation à ajouter pour demander une autorisation d'immigration dans les pratiques de formation:
- Qualification académique ou professionnelle ou une certification d'accréditation des procédures pour l'obtention.
 - Document démontrant que vous n'êtes pas intégré au marché du travail.
 - Documents accréditant le calendrier de la période en stage.
 - Convention délivrée par le ministère compétent et le centre d'enseignement à l'étranger.

5. Préparation d'une proposition de formation en alternance transfrontalière

Identifier les structures qui permettent l'introduction de la formation en alternance en Andorre, son rôle et les moyens mis à sa disposition.

Gouvernement d'Andorre. Ministère d'Éducation et d'Enseignement Superior

Espace européen de l'enseignement supérieur

Andorre fait partie du processus de Bologne depuis la conférence de Berlin de 2003, année de l'intégration de sept nouveaux pays (Albanie, Serbie et Monténégro, Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Russie et le Vatican). Le processus de Bologne compte actuellement 48 pays membres.

Cadre andorran des diplômes d'enseignement supérieur

Le gouvernement d'Andorre, conformément aux lignes directrices du processus de Bologne, a approuvé le 27 janvier 2010 l'établissement du cadre andorran pour les qualifications de l'enseignement supérieur (MATES).

La création de ce cadre découle du processus de construction de l'EEES qui a débuté avec la déclaration de la Sorbonne en 1998 et qui a été consolidée avec la déclaration de Bologne, l'année suivante, connue sous le nom de processus de Bologne "à laquelle Andorre a adhéré. en 2003. Cette déclaration met en évidence la nécessité de développer un processus de convergence dans le domaine de l'enseignement supérieur, qui donne une cohérence aux différents systèmes existants en Europe.

La déclaration de Bologne a fortement stimulé le processus de coopération politique dans l'enseignement supérieur. Cette coopération repose sur la reconnaissance internationale de l'éducation en tant que facteur clé du développement social et économique des sociétés civiles. Il est nécessaire de garantir aux citoyens que les qualifications, connaissances et compétences acquises dans l'un des 47 États membres du processus seront reconnues et validées dans un autre État membre.

La création du cadre andorran des diplômes d'enseignement supérieur vise, d'une part, à informer la société, et en particulier les étudiants, de la nature des exigences en matière d'apprentissage et des compétences professionnelles et académiques de chaque niveau d'études.

D'autre part, il offre aux universités un cadre de référence pratique sur lequel fonder la conception des nouveaux programmes.

En outre, MATES facilitera la mobilité des étudiants issus de différents systèmes d'enseignement supérieur, puisqu'une comparaison sera établie, ce qui leur permettra de mieux adapter leur niveau d'études. Par exemple, un étudiant d'Andorre ayant obtenu un diplôme de batxelor et souhaitant continuer à étudier au Danemark sera considéré comme un étudiant danois ayant obtenu un batxelor dans son pays.

MATES est un instrument fondamental pour améliorer la reconnaissance internationale des diplômes, car il donne plus de transparence dans la classification des diplômes par rapport à celle des autres pays de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES). Ce cadre de référence est compatible avec le modèle global du cadre européen des certifications.

La formation professionnelle en Andorre a été créée en 2004, à travers le décret de création du diplôme de formation professionnelle (DEP), adapté à la réalité socio-économique du pays et qui correspondait à l'époque aux besoins du marché du travail.

Accords de collaboration en éducation France, Andorre et Espagne

Le ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur du gouvernement d'Andorre, depuis l'introduction de son propre système éducatif spécifique, a eu l'intérêt de maintenir des accords de collaboration avec la France et l'Espagne, et a approuvé les normes nécessaires d'homologation et revalidation des diplômes et des études non universitaires du système éducatif espagnol et français, avec leur correspondance dans le système éducatif andorran.

Plus précisément, le tableau des équivalences entre le système éducatif espagnol et l'Andorran indiqué ci-dessous :

Système éducatif espagnol	Système éducatif andorran
4 ^o de ESO et diplôme de « Graduado » en éducation secondaire	4 ^o de « segona ensenyança » et diplôme de « Graduat en segona ensenyança »
1 ^o de « bachiller »	1 ^o de « batxillerat »
2 ^o de bachillerato et diplôme de « Bachiller »	2 ^o de « batxillerat » et diplôme de « Batxiller »

Réglementations liées aux accords internationaux France / Andorre / Espagne dans les systèmes éducatifs.

- BOPA 80 - 10/23/2002 Arrêté ministériel établissant le système d'équivalences des études non universitaires du système éducatif espagnol avec les systèmes correspondants du système éducatif andorran, du 16-10-2002
- BOPA 29 - 12/05/2004 Proposition pour la validation du 14-4-2004 de la ratification de l'accord entre le gouvernement de la Principauté d'Andorre et le gouvernement de la République française dans le domaine de l'éducation

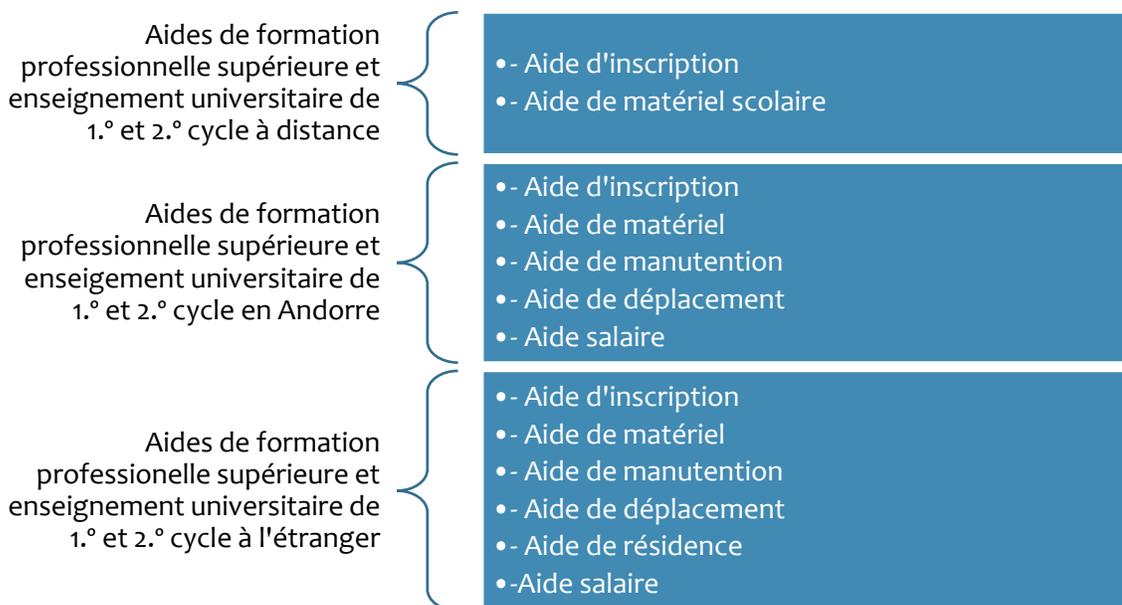
- BOPA 50 - 20/06/2007 Accord du 17-5-2007 de la validation de la ratification de l'accord entre le gouvernement de la Principauté d'Andorre et le gouvernement du Royaume d'Espagne en matière d'éducation.
- BOPA 91 - 12/17/2008 concours du 11-12-2008 par lequel l'échange de lettres constituant un accord entre le gouvernement d'Andorre et le gouvernement de la République française relatif à la reconnaissance par la France de l'homologation des diplômes de formation professionnelle andorran
- BOPA 64 - 05/11/2014 Accord entre le gouvernement de la Principauté d'Andorre et le gouvernement de la République française dans le domaine de l'éducation.

Aides gouvernementales du gouvernement d'Andorre à l'étude dans l'enseignement supérieur

Les bourses sont destinées aux étudiants universitaires de premier et deuxième cycle d'Andorre, à l'étranger ou à distance et aux étudiants en formation professionnelle supérieure en Andorre, à l'étranger ou à distance.

Le système établit les seuils économiques et patrimoniaux ainsi que les critères académiques requis pour obtenir les aides à l'étude.

Les demandes d'aide peuvent être adressées au service des procédures gouvernementales ou aux services des procédures des communes, ou téléchargées sur le site Internet: tramits.ad ou ensenyamentsuperior.ad.



Le traitement de la procédure: "J10To02 Demande d'aide à l'étude d'enseignement supérieur" est effectué au moyen de la documentation suivante:

J10To02 Demande d'aide aux études supérieures

J10FT002 Fiche technique de l'application d'aide à l'étude d'enseignement supérieur

J5T007 Documentation complémentaire de l'aide à l'étude d'enseignement supérieur

Expériences de collaboration entre centres de formation professionnelle et d'entreprises: projet Tandem

Tandem est un projet qui fait partie du Plan stratégique pour le renouvellement et l'amélioration du système éducatif andorran (PERMSEA) qui a été promu par Actua et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du gouvernement d'Andorre.

Il répond au besoin de développer son propre modèle qui favorise l'innovation et l'esprit d'entreprise dans le domaine de l'EFP dans le pays. Il s'agit d'introduire des espaces d'apprentissage où les entreprises et les entités collaboratrices se réunissent avec le Centre de formation professionnelle d'Aixovall afin de générer une haute valeur ajoutée économique et sociale.

Tandem est une communauté d'innovation ouverte où les professionnels, les enseignants et les étudiants interagissent pour répondre à des défis réels et significatifs présents dans les entreprises et dans la société andorrane en général.

En bref, Tandem vise à impliquer la communauté éducative de la PF en Andorre dans des projets innovants qui se développent dans les entreprises, renforçant le talent des étudiants, augmentant les opportunités de travail des jeunes, améliorant le transfert de valeur entre les centres de PF. et les entreprises, tout en augmentant la compétitivité des entreprises.

Contribution relative à la double formation transfrontalière				
<p>En 2018, une réforme du cadre curriculaire de la formation professionnelle a été lancée pour appliquer le "Plan stratégique pour le renouveau et l'amélioration du système éducatif Andorran". Il s'agit d'un changement visant à renforcer les liens et la coresponsabilité entre le centre de formation et les entreprises impliquées dans le processus de formation des étudiants.</p>	<p>La nouvelle législation du travail, qui prévoit la création de contrats de stage rémunérés, est une étape très importante pour approfondir le lien entre l'entreprise, le centre de formation et l'insertion professionnelle des apprentis appropriés.</p>	<p>Il est essentiel de préciser la spécificité des entreprises andorranes, caractérisée par les petites et moyennes entreprises, qui ne développent généralement pas de politique stratégique en matière de gestion des personnes.</p>	<p>Il est essentiel pour la mise en œuvre de la double formation transfrontalière d'identifier le créneau des entreprises susceptibles d'être intéressées par une démarche allant au-delà des pratiques de formation et d'assumer également la responsabilité de la mise en œuvre de la double formation professionnelle dual, de la gestion du développement des personnes bien implanté et orienté vers la croissance et le développement du talent.</p>	<p>Il est essentiel pour la mise en œuvre de la formation en alternance d'élaborer un programme qui identifie les compétences qui doivent être acquises et développées dans l'entreprise, et qui détermine comment effectuer le suivi, l'évaluation et la méthodologie, tels que des documents de référence, par exemple: les cahiers de formation, centres de coordination centre de formation / centre de travail / étudiant.</p>

Centre d'enseignement supérieur: Université d'Andorre (UdA)

Méthode de formation en alternance mise en œuvre dans le "Batxelor en Sciences de l'éducation" de l'Université d'Andorre :

Accès

- L'exigence d'accéder au semestre doit avoir dépassé 80% des crédits du cours précédent.

Assistance

- L'assistance aux cours à l'Université et dans les centres éducatifs est obligatoire et le non-respect de la présence implique de ne pas passer les matières du semestre.
- L'assiduité minimum requise est de 80% pour les cours de l'Université et de 90% pour les centres éducatifs (En tant que société)

Carte de compromis

- L'élève signe une lettre d'engagement qui inclut le calendrier, l'horaire et ce que l'on attend de lui.

Horaire

- Lundi, mardi et vendredi, cours à l'UdA de 8h30 à 16h30.
- Assistance mercredi et jeudi dans les centres éducatifs (entreprise) de 8h45 à 17h00.

Contrat avec le centre scolaire

- L'élève devra signer un contrat avec l'école et être muni d'un bulletin d'assurance pour toute l'année scolaire et d'un certificat extrait de casier judiciaire.

Intervenants

- Les personnes impliquées sont l'étudiant, le tuteur du centre, le tuteur de la classe, le tuteur de l'Université et les enseignants de l'UDA. Les fonctions de chacun sont les suivantes:
- Étudiant:
 - Assister aux cours de l'université et du centre scolaire (entreprise)
 - Accepter et se conformer aux règles de fonctionnement de l'école
 - Exécuter le plan de travail du semestre
 - Faire un usage responsable et confidentiel des données utilisées
 - Faire un rapport sur les activités du semestre et les défendre
- Tuteur du centre: c'est le directeur, le responsable des études ou l'enseignant qui délègue le centre. Ses fonctions sont:
 - Accueillir les étudiants dans le centre de formation.
 - Faciliter les informations d'intérêt public du centre et de la communauté scolaire, ainsi que les règles et les documents de fonctionnement internes.

- Organiser la distribution de la période de formation dans le centre, en particulier la participation à plusieurs groupes de travail.
- Évaluer l'étudiant avec le tuteur de la classe, en tenant compte du fait que le rapport d'évaluation doit être géré en fonction des critères et des échelles fournies par l'UdA.
- Tuteur de la classe: c'est l'enseignant qui guidera la pratique quotidienne en classe. Ses fonctions sont:
 - Accueillir l'étudiant.
 - Faciliter la programmation didactique.
 - Conseiller la pratique d'enseignement de l'étudiant
 - Évaluer l'étudiant avec le tuteur du centre et rédiger le rapport d'évaluation en fonction des critères et des barèmes fournis par l'UdA.
- Tuteur de l'UdA: c'est un professeur de l'Université en charge du suivi de l'étudiant. Ses fonctions sont:
 - Informer le tuteur du centre et le tuteur de la classe du fonctionnement du semestre.
 - Assurer l'accueil des étudiants dans les centres.
 - Conseiller l'étudiant dans la réalisation de la mémoire.
 - Se coordonner avec les tuteurs de l'école.
 - Fournir des critères et des outils d'évaluation aux tuteurs du centre.
- Les professeurs de l'UdA: ce sont les professeurs qui enseignent pendant le semestre concret. Les fonctions spécifiques des activités menées dans les écoles sont les suivantes:
 - Concevoir les activités que l'étudiant devra réaliser durant le semestre
 - être conscient des activités demandées par les autres enseignants pour éviter les répétitions
 - Conseiller l'élève dans la réalisation d'activités d'évaluation continue
 - Assister en tant que membre du tribunal à la défense des activités du semestre

Temporisation du suivi et de l'évaluation

- Le suivi et l'évaluation des étudiants tout au long du semestre se déroulent comme suit:
 - SEPTEMBRE
 - Séminaire d'initiation
 - Tutoriel tuteur de l'UdA
 - MI SEMESTRE
 - Tutoriel tuteur de l'UdA
 - FIN DE SEMESTRE
 - Tutoriel tuteur de l'UdA
 - Dossier de suivi du tuteur
 - Tribunal d'évaluation
- Au minimum, chaque étudiant devra compléter deux tutoriels au cours du semestre avec le tuteur de l'UdA

Stages internationaux gérés par l'Université d'Andorre

L'UDA organise et gère les stages internationaux. Les stages internationaux sont des séjours dans une entreprise ou une organisation internationale au cours desquels les étudiants acquièrent une expérience éducative, culturelle et professionnelle dans leur domaine d'études, pour une période de quelques semaines à quelques mois, et acquièrent les compétences nécessaires pour un métier spécifique. Les étudiants de tous les

programmes batxelor de l'Université d'Andorre peuvent opter pour des stages internationaux. (International Internships/ Global Experiences/ City Internships).

Les étudiants sont responsables de trouver des stages appropriés dans leur intérêt. Cependant, l'UdA a identifié trois organisations internationales prestigieuses, qui offrent un large éventail d'options à travers le monde. Les étudiants doivent contacter directement les organisations. Cependant, le service des programmes internationaux de l'UdA aide à faire le choix.

L'UDA organise également un programme d'échange international avec des accords - des étudiants sortants de l'UdA. Compte tenu de son engagement en faveur de l'internationalisation, l'Université d'Andorre a signé plusieurs accords avec des universités du monde entier afin de promouvoir et de faciliter les échanges universitaires de l'ensemble de la communauté universitaire.

L'étudiant est responsable de la consultation des conditions d'accès aux universités de destination. Il convient de garder à l'esprit que, selon les universités, les critères d'admission peuvent changer et que, d'autre part, le niveau d'accès aux langues est également important.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur en Andorre, il existe déjà une formation dual dans le "Batxelor en Ciències de l'educació". Plus précisément, la formule dual est proposée aux deuxième et troisième années, lorsque la formation universitaire est combinée à la fréquentation scolaire.

Pour demander l'échange académique pour les étudiants entrants à l'Université d'Andorre, les conditions suivantes sont requises:

1. Signature de l'accord: L'Université d'Andorre n'acceptera que les étudiants provenant d'universités ou d'institutions avec lesquelles l'UdA a signé des accords.
2. Inscription des étudiants: Cela comprend des informations relatives à l'étudiant, la période et la durée de l'échange (en mois), l'université / l'établissement d'origine
3. Remplir le formulaire d'inscription pour les nouveaux étudiants
4. Traiter la documentation relative à la couverture de la sécurité sociale: si l'étudiant vient de France, d'Espagne ou du Portugal, il n'aura besoin que de la carte de sécurité sociale, car Andorre a passé un accord avec ces pays en termes de couverture médicale.
5. Formaliser les inscriptions. Une fois votre candidature acceptée, les nouveaux étudiants recevront par courrier électronique une liste des étapes et des documents nécessaires pour formaliser leur inscription avant d'arriver en Andorre.
6. Demander un permis de séjour pour études au service de l'immigration d'Andorre.

Expérience des stages réalisés par un étudiant de l'Université française Paul Sabatier, de nationalité andorrane, dans une entreprise andorrane.

Réponses recueillies dans le questionnaire rempli par l'étudiant Karim Nsir.

- *S'agissant de la langue de la formation, la communication (celle de l'apprenti, celle du pays ou celle de l'entreprise) indique que le français (de l'entreprise)*
- *Quant à savoir s'il serait intéressant de mettre en place une formation dual transfrontalière entre la France, Andorre et l'Espagne, il souligne que cela pourrait être une bonne opportunité pour Andorre et*

une très bonne opportunité pour les étudiants de pouvoir travailler en Espagne, tout en connaissant un autre type de culture du travail.

- En ce qui concerne le modèle pédagogique d'alternance qui pourrait être mis en œuvre en Principauté d'Andorre, afin de garantir aux étudiants un niveau de professionnalisme validé par leur expérience dans l'entreprise, il indique que le modèle utilisé en France est le modèle qui il connaît et selon lui, très adapté aux formations, puisqu'il est totalement intégré dans les entreprises et les universités
- L'opinion qu'il a sur la possibilité de choisir l'entreprise où réaliser les stages, il indique: "J'ai fait mon stage en Andorre, tout en étudiant en France et cela n'a posé aucun problème. Les stages étaient axés sur un sujet qui devait être validé par l'université, les tâches étaient adaptées à ma formation. Mes stages duraient 5 mois, je considère que c'est une bonne période car cela inclut une introduction totale dans l'entreprise et laisse la place à des tâches plus importantes. "
- L'opinion qu'il a au sujet des politiques et des stages en vigueur dans l'entreprise, il commente : "Je ne me plains pas des politiques en matière de stages depuis leur adaptation à la réglementation française. Ce qui stipule le nombre d'heures et le fait qu'ils doivent payer un salaire s'ils ont plus de deux mois. Ce fut une très bonne expérience pour moi car cela m'a permis d'en apprendre plus sur le monde de l'entreprise ".
- Si cela aurait pu améliorer ou changer quelque chose: "Peut-être que le suivi dans la culture française, il y a plus de suivi, mais de cette façon ça m'a également aidé à gérer mon autonomie"
- L'aspect le plus intéressant de l'expérience de l'entreprise est le fait de "se sentir valorisé, car en travaillant toujours à l'école, on ne sait pas ce que l'on vaut dans le monde réel. Et l'entreprise donne cette confiance nécessaire pour s'implanter dans le monde du travail ".
- Concernant les aspects qui pourraient être envisagés, copiés, améliorés et modifiés pour la mise en œuvre de la formation dual transfrontalière en Andorre (entre la France, Andorre et l'Espagne), il a déclaré que: "La formation dual est très intégrée en France et je pense qu'elle pourrait être un grand modèle, les entreprises doivent embaucher des étudiants en formation dual, ce qui facilite la recherche d'une entreprise pour mener à bien ce type de formation ".
- Au sujet des motivations des jeunes et en ce qui concerne l'application de l'apprentissage sur le lieu de travail, il considère que "le fait d'appliquer les connaissances dans un environnement de travail aide les jeunes à savoir qu'ils trouveront à l'avenir".
- Interrogé sur les principales difficultés rencontrées pour accéder à l'expérience de la formation dual transfrontalière d'un étudiant étranger souhaitant acquérir en Andorre cette expérience de formation transfrontalière (langue, logement, accompagnement, transport, ...), il déclare: "La langue peut être un problème surtout pour un étudiant français. Le prix du loyer pourrait être un gros inconvénient car je devrais payer un appartement sur le lieu d'étude et un appartement sur le lieu de travail, et avec le salaire minimum d'Andorre ça ne serait pas viable. "
- En ce qui concerne le rôle et l'engagement de l'élève-travailleur pendant la période en entreprise, il déclare que "l'élève doit s'engager à être un travailleur de l'entreprise et à donner le maximum de lui-même. L'employeur doit tenir compte du fait qu'il est étudiant en formation et qu'il ne dispose pas encore de toutes les connaissances acquises. La formation vous aidera à mieux faire votre travail "
- Au sujet des tuteurs, pour savoir comment identifier, former, aider à évaluer et contrôler l'apprentissage des étudiants : «Dans mes stages, j'ai dû envoyer un état d'avancement de mon projet toutes les trois semaines et planifier mes trois prochaines semaines. Ce rapport aide le tuteur à connaître le travail effectué par l'étudiant et à contrôler l'entreprise, en s'assurant de faire ce qu'ils ont convenu. A la fin des stages, une mémoire est demandée pour résumer les mois de travail. Avec une partie de réflexion sur l'entreprise, plus spécifique sur le poste ou il veut se former, par exemple une formation pour chefs de projet, ou il fera une partie de réflexion sur le rôle du chef de projet. "

- Concernant le type d'engagement que devrait assumer le centre de formation et le rôle du tuteur du centre de formation vis-à-vis de l'apprenti en formation dual, il déclare que "le centre de formation doit assurer à l'entreprise que L'étudiant suit des cours puisqu'il a un salaire et en même temps il est au collège. Le tuteur s'assurera que l'étudiant effectue le travail pour lequel il a été embauché et qu'il est lié à la formation qu'il effectue. "
- Concernant l'opinion selon laquelle les apprentis devraient avoir un contrat de travail pendant leur stage et quel type de contrat de travail serait le plus approprié pour recruter des stagiaires en formation dual transfrontalière, il commente: "Je pense que le contrat de travail est important dans la mesure où cela aide l'élève à se sentir comme un employé de l'entreprise. Le CDD à un moment donné serait le meilleur, par exemple un contrat de x temps. Les contrats établis en France (3 ans de licence, 2 de master) sont d'un an l'année du diplôme, de deux ans la première année de master et d'un an si vous débutez la deuxième année de master. Le temps passé en entreprise est d'environ 6 mois en fin d'année, avec des périodes de 2, 3 ou 4 semaines selon les périodes. "
- En ce qui concerne la rémunération la plus appropriée, il commente : "La rémunération appropriée serait basée sur le salaire minimum"
- À la question de savoir si l'étudiant a un contrat, donc qui devrait payer le CASS? , il commente : "La CASS devrait être assumée par l'entreprise qui embauche l'étudiant.", et qui devrait aussi s'occuper d'autres questions juridiques: PRL, ... cette partie pourrait être une combinaison entre l'université et la société. "

Aportation au sujet de la formation dual transfontalière				
Actuellement, le Batxelor en sciences de l'éducation est développé grâce à la méthodologie de la formation en alternance.	On considère que la formule actuelle, qui consiste à faire deux jours à Uda / trois jours à l'école à partir de la 2e année, est appropriée pour la mise en œuvre d'une formule dual.	L'aide du gouvernement d'Andorre à la mobilité des étudiants qui souhaitent effectuer des stages internationaux est actuellement considérée comme très positive. Elles s'élèvent actuellement à 1400 euros par période.	Le suivi des tuteurs, tant pour leur coordination que pour la nécessité de présenter des projets aux étudiants, ainsi que le "journal de réflexion", en tant qu'auto-évaluation, est mis en œuvre avec succès.	Les questions les plus critiques à résoudre pour les étudiants étrangers qui étudient un trimestre à l'Uda concernent principalement la difficulté pour la tramitation du permis de séjour, de trouver un logement et de ne pas parler le catalan, la langue du pays.

Gouvernement d'Andorre. Service d'immigration

Régulation de la circulation des étrangers en territoire andorran

Le décret législatif du 6-2-2019 de publication du texte révisé de la loi n° 9/2012 du 31 mai modifiant la loi sur l'immigration qualifiée régularisant l'entrée, le séjour et l'établissement des personnes non andorrane en Principauté d'Andorre.

Plus précisément, le Service d'Immigration du gouvernement d'Andorre est l'organe chargé de gérer le traitement de la demande de résidence et de régulariser la situation des étrangers qui souhaitent mener à bien leurs activités de stage/formation en Principauté d'Andorre.

En particulier, l'autorisation d'immigration pour des études, des stages, une formation sportive de haut niveau ou pour la recherche nécessite la documentation suivante, à effets déclaratifs et non limitatifs, qui doit être jointe et présentée au service de l'immigration:

Demande d'autorisation d'immigration dûment complétée. (Voir annexe)

Original et photocopie du passeport actuel. Les ressortissants des États membres de l'Union européenne et de l'Espace économique européen peuvent également présenter l'original et une photocopie de leur pièce d'identité nationale actuelle.

Certificat du casier judiciaire du pays d'origine, du pays de votre nationalité, ainsi que du pays de résidence dûment légalisé, si vous êtes majeur.

Affidavit relatif au casier judiciaire (voir annexe)

Une photo couleur (35 x 45 mm) prise récemment, moins de 6 mois avant l'application, avec le visage complètement visible et la tête découverte.

Un justificatif d'hébergement, qu'il s'agisse d'une copie du contrat de location, d'une copie du titre de propriété ou d'un autre certificat prouvant l'hébergement dans un établissement public. Si le propriétaire du logement n'est pas le demandeur, un certificat d'adresse doit également être joint (voir annexe).

Un document accréditant l'état civil. En cas de célibat: certificat officiel de licence ou déclaration sous serment signé par la personne de la déclaration unique (voir annexe)

Un document certifiant une assurance maladie couvrant à 100% tous les frais médicaux ou sanitaires pendant la période prévue. Si, exceptionnellement, la police d'assurance ne couvre pas la totalité de la période envisagée, le demandeur doit présenter une déclaration sous serment dans laquelle il s'engage à la renouveler jusqu'à la date d'expiration de son autorisation.

Justification de moyens économiques suffisants pour vivre en Andorre.

Documentation à ajouter pour demander une autorisation d'immigration dans les stages de formation:

- Qualification académique ou professionnelle ou certification d'accréditation ayant suivi les procédures pour son obtention.
- Document démontrant que vous n'avez pas intégré le marché du travail.
- Document accréditant le calendrier de la période en pratiques du stage.
- Convention entre le ministère compétent et le centre d'enseignement à l'étranger.

Contribution relative à la formation dual transfrontalière

La législation relative à la réglementation de l'immigration en Andorre est très exigeante. Toutefois, il est envisagé que des étrangers puissent entreprendre une période d'études ou de formation dans la Principauté d'Andorre.

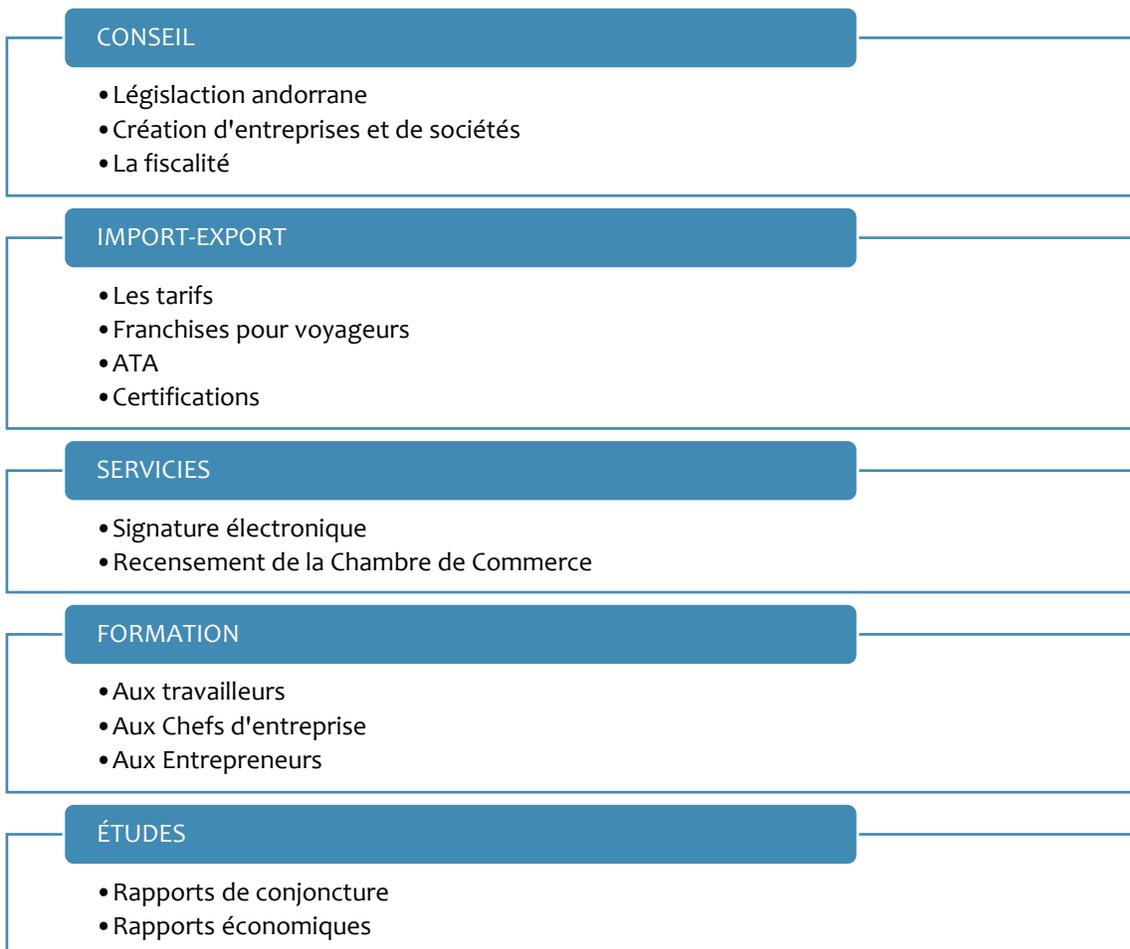
La législation sur l'immigration prévoit que l'autorisation d'immigration dans les stages de formation peut être rémunérée ou non, mais la législation du travail interdit explicitement aux étudiants étrangers de pratiquer des stages rémunérés en Andorre, en vertu d'accords d'échange de formation, réglementés par les institutions compétentes.

La Chambre de Commerce, Industrie et Services d'Andorre

La Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services d'Andorre est une institution à caractère public, mais sur une base privée, créée par la loi en 1993 pour la promotion économique et la défense des intérêts généraux des sociétés andorranes, qui en font partie. (Loi CCIS)

La Chambre de Commerce travaille pour améliorer l'activité de nos entreprises dans divers domaines. D'une part, la réalisation d'actions d'intérêt général contribuant à la promotion, à la défense et au soutien de l'activité économique et commerciale en général ; d'autre part, avec l'exercice des compétences public-administratives que la loi lui attribue et, enfin, la fourniture de services que les entreprises peuvent utiliser individuellement.

La Chambre de commerce intervient dans les domaines suivants pour l'entreprise:



Contribution relative à la formation dual transfrontalière

Il y a environ 20 ans, la mise en place d'une formation en alternance en Andorre dans les secteurs de l'hôtellerie et de l'automobile était envisagée, sous la dynamisation de la Chambre de commerce d'Andorre. L'expérience s'est alors finalisée, car il n'y avait pas assez d'entreprises pour accueillir les étudiants intéressés

Ils considèrent très intéressante la mise en place d'une formation dual transfrontalière, en tant qu'expérience de création de valeur ajouté et de talent pour les entreprises, ainsi que la possibilité d'intégrer de jeunes diplômés sur le marché du travail.

Depuis la Chambre de commerce, il est possible d'organiser des journées de diffusion, d'information et de coordination des entreprises intéressées par l'accueil d'étudiants en formation dual.

Ils estiment qu'il est nécessaire d'accélérer autant que possible les procédures d'immigration et de résoudre les problèmes de logement, soit via une résidence étudiante, soit avec l'expérience des étudiants dans des logements privés d'étudiants étrangers.

La CEA ; Confédération Andorrane d’Entreprises (MEDEF en France)

Le CEA, est une entité associative andorrane née dans le but de représenter, gérer, promouvoir et défendre les intérêts généraux et communs des entreprises et des organisations professionnelles de la Principauté d'Andorre.

Il est prévu de fournir à ses membres les moyens nécessaires à la pleine réalisation et à la concrétisation des associations proposées.

Le CEA a été fondé en 2006, compte tenu de la nécessité de créer en Andorre une association qui intégrera l'ensemble du tissu commercial du pays. Elle a été créée par l'association « Emprendida Familiar Andorrana » dans le but de structurer les intérêts sectoriels des entreprises et des associations actives en Principauté d'Andorre.

Depuis 2006, ils ont participé à des projets nationaux et internationaux ayant pour axe central les sociétés andorranes. L'un de ses membres est actuellement le représentant des entrepreneurs et des travailleurs indépendants auprès de la CASS.

Contribution relative à la formation dual transfrontalière		
Ils considèrent très intéressante la mise en place d'une formation dual transfrontalière, en tant qu'expérience de création de valeur ajouté et de talent pour les entreprises, ainsi que la possibilité d'intégrer de jeunes diplômés sur le marché du travail.	Depuis la CEA, ils voient possible la réalisation de journées de diffusion, d'information et de coordination d'entreprises souhaitant accueillir des étudiants en formation dual.	Is considèrent qu'un grand nombre d'entreprises pourraient être intéressées par l'accueil d'étudiants étrangers en formation dual, ainsi que par des tuteurs chargés de l'apprentissage.

ACTUA – ADI – « Andorra Desenvolupament i Inversions »

Le gouvernement d'Andorre a promu l'initiative ACTUA: une entité privée avec capital 100% publique qui regroupe divers ministères, agences gouvernementales, associations et / ou entités du secteur privé et dont la mission est de dynamiser l'ouverture économique aux entreprises étrangères et de faciliter investissement et diversification économique en Andorre.

Le programme ACTUA a été développé parallèlement aux réformes législatives et à la participation de tous les agents économiques, dans le but de faciliter les investissements et la diversification économique d'Andorre.

Il repose sur trois piliers clés:

La diversification économique à travers le développement de clusters dans les domaines de l'innovation, de la santé et du bien-être, de l'éducation et du sport.

Rechercher des investissements directs étrangers et accompagner les entreprises nationales dans leur processus d'internationalisation.

Accompagner les entrepreneurs: promouvoir la collaboration entre les secteurs public et privé et aider au développement de nouvelles initiatives commerciales.

Contribution relative à la formation dual transfrontalière

Ils considèrent très intéressante la mise en place d'une formation dual transfrontalière, en tant qu'expérience de création de valeur ajouté et de talent pour les entreprises, ainsi que la possibilité d'intégrer de jeunes diplômés sur le marché du travail.

Pour ACTUA, il est envisageable de réaliser des journées de diffusion, d'information et de coordination des entreprises intéressées à accueillir des étudiants en double formation.

Ils considèrent qu'il est nécessaire de rationaliser et faciliter autant que possible les procédures d'immigration et de résoudre les problèmes de logement.

Fondation ActuaTech

La Fondation ActuaTech a entamé en 2015 une collaboration avec le Massachusetts Institute of Technology (MIT), en particulier avec le département Changing Places (CP) du Media Lab, afin de promouvoir l'innovation dans le pays. Dans le cadre de la diversification économique, son objectif est de promouvoir Andorre en tant que "Living Lab" (pays laboratoire). Andorre, par ses caractéristiques, sa taille, sa législation jeune, un transit de 8 millions de visiteurs par an... offre les conditions idéales pour tester cette technologie. En fait, Kent Larson, chercheur principal de Changing Places, a déjà annoncé qu'il testerait certains de ses projets en Andorre.

Comment la Fondation ActuaTech aide l'Andorre à devenir un "Living Lab":

Accès à la technologie.

- Les entreprises et les citoyens seront exposés aux dernières tendances technologiques.

Progrès de la réglementation.

- Nous apprendrons à être plus agiles dans la définition et la mise en œuvre des processus et des réglementations.

Visibilité internationale.

- Les centres de recherche et / ou les entreprises internationales diffuseront leurs essais et expériences dans le pays.

Acquisition de connaissances.

- La collaboration des entreprises locales dans ces projets pourrait réactiver les secteurs de l'économie et promouvoir la création de nouveaux produits et services "Made in Andorra".

Identifier les méthodes pour développer la mobilité transfrontalière des étudiants entre l'Andorre, la France et l'Espagne.

Vous trouverez ci-dessous les méthodes et les actions opérationnelles pour développer la mobilité transfrontalière entre l'Andorre, la France et l'Espagne:

- Création d'un comité de suivi de la mise en œuvre d'expériences de formation dual transfrontalières Andorre, France, Espagne.
- Réalisation d'un accord international au plus haut niveau institutionnel (Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, Ministère de l'éducation, Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse) afin de créer le cadre juridique nécessaire à la mise en œuvre d'une formation dual transfrontalière entre l'Andorre, la France et l'Espagne.
- Création d'un accord de collaboration formalisé entre les entreprises et les centres éducatifs, afin que les étudiants du centre d'enseignement achèvent leur formation avec un stage professionnelle dans l'entreprise.
- Processus de la formation dual du système éducatif: l'expérience de travail et la qualification sont acquises dans l'environnement de travail, mais il n'y a pas de relation de travail.
- Au moins une durée estimée entre 480 heures et 960 heures, répartie entre 3 mois minimum et 9 mois maximum.
- Étude d'une possible modification de la législation du travail afin que les étudiants étrangers puissent obtenir un contrat dans le cadre de stages de formation rémunérées, ainsi que de résidence légale dans le pays pendant la période de stage dans des entreprises andorranes.
- Diffusion de la mise en œuvre de la formation dual transfrontalière auprès des entreprises andorranes par le biais d'organisations professionnelles (Chambre de Commerce / CEA / Actua / Actuatech).
- Identification des entreprises andorranes intéressées par l'accueil d'étudiants pour compléter la période d'apprentissage dans les entreprises en Andorre.
- Formation pour les tuteurs d'entreprise et informations sur l'accueil, les objectifs, le contenu, les communications, les obligations et l'évaluation de la période d'apprentissage des étudiants.
- Diffusion de la formation dual parmi les étudiants des écoles participantes à la formation dual transfrontalière Andorre / France / Espagne.
- Traitement de la demande d'immigration pour mener à bien des études et des stages de formation en Principauté d'Andorre, tout en simplifiant les procédures.
- Identification de solutions de recherche de logement pour les étudiants étrangers: Résidence étudiante, Expériences dans des résidences privées ...

Identifier les points forts et les freins afin de développer la mobilité transfrontalière des étudiants entre l'Andorre, la France et l'Espagne.

Points forts

- Expérience en relations internationales de l'Université d'Andorre (UdA)
- Expérience et implantation de la formation dual sur le Batxelor en éducation
- Initiatives en cours pour la recherche de logements étudiant
- Expérience consolidée de stages en entreprises par des étudiants de l'enseignement supérieur
- Intérêt des entreprises andorrane pour l'incorporation de jeunes talents nationaux et/ou internationaux en stages
- Expérience en accords internationaux et conventions entre le ministère de l'éducation d'Andorre et des établissements de formation d'autres pays
- Volonté politique d'accélérer les procédures juridiques favorisant la formation dual transfrontalière

Freins

- Le tissu économique d'Andorre, constitué essentiellement de petites entreprises, n'a pas mis en place de structures de gestion de personne ou de gestion de talent.
- Législation ne prévoit pas la possibilité d'une formation dual avec contrat rémunéré pour les personnes n'ayant pas la nationalité andorrane ou titulaires d'un permis de séjour en Principauté.
- La législation sur la réglementation de l'immigration est très exigeante et nécessite le traitement de nombreux documents, et qui ne sont disponibles qu'en catalan.
- La langue officielle du pays, le catalan, peut influencer sur l'adaptation et l'apprentissage des élèves étrangers qui ne le connaissent pas. Toutefois, en Principauté d'Andorre, il existe de nombreuses entreprises catalanes, espagnoles, françaises et anglaises.
- Absence de subventions publiques au logement, d'aides à l'entrepreneur et d'autres types d'aides possibles, comme on les trouve en France ou en Espagne.
- Absence de logement à faible coût, spécifique pour les étudiants.
- Le marché immobilier andorran n'a pas l'habitude de faire des contrats de moins d'un an pour les étudiants et ils demandent généralement un contrat de travail ainsi qu'un compte courant sur une banque d'Andorre.

Annexe

1. Document de demande d'autorisation d'immigration.



Sol·licitud d'autorització d'immigració

Per estudis Per recerca En pràctiques formatives Per entrenaments esportius d'alt nivell

I. Dades de la persona interessada

Nom i cognoms: _____

Sexe: Home Dona Estat civil: _____

Data de naixement: _____ Lloc de naixement: _____

Província / Departament: _____ País: _____

Nacionalitat: _____ Passaport DNI Níem: _____

Data d'expedició: _____ Lloc d'expedició: _____

Nom del país: _____ Nom de la mare: _____

Ocupació: _____

Data d'entrada a Andorra: _____

Adreça actual a Andorra: _____

Adreça a l'estranger: _____

Data d'inici a l'adreça a l'estranger: _____

Adreça electrònica: _____ Tel. fix/mòbil: _____

Signatura:

Signa dins el quadre. No s'utilitza un bolígraf o un rotlliner de color negre i de punta gruixuda.

2. Dades del tutor o del representant legal (en cas que la persona interessada sigui menor)

Nom i cognoms: _____ NIA: _____

Data de naixement: _____ Lloc de naixement: _____

Nacionalitat: _____

Domicili: _____

Adreça electrònica: _____ Tel. fix/mòbil: _____

3. Autorització d'immigració

Per estudis o per recerca

Centre on es farà els estudis o la recerca: _____

Representant legal: _____

Adreça del centre: _____

Adreça electrònica: _____ Tel. fix/mòbil: _____

Data prevista d'inici: _____ Data final: _____

Per pràctiques formatives

Objecte de la pràctica: _____

Centre on es farà les pràctiques formatives: _____

Representant legal: _____

Adreça del centre: _____

Adreça electrònica: _____ Tel. fix/mòbil: _____

Data prevista d'inici: _____ Data final: _____ Remunerades: Sí No

Entrenaments esportius d'alt nivell

Objecte de l'entrenament esportiu: _____

Nom de l'entitat esportiva: _____

Representant legal: _____

Adreça de l'entitat esportiva: _____

Adreça electrònica: _____ Tel. fix/mòbil: _____

Data prevista d'inici: _____ Data final: _____ Remunerades: Sí No

4. Data i signatura

Lloc i data: _____

Signatura de la persona que sol·licita	Signatura del tutor o representant legal del menor	Signatura i segell del representant legal del centre on es desenvolupa l'activitat
--	--	--

Espai reservat a l'Administració

Data d'entrada:	Tipus:	Núm. d'identificació:
Nivell:	Núm. de sol·licitud:	

Informació important

La persona que sol·licita ha de comunicar al Servei d'Immigració qualsevol canvi de dades (adreça, estat civil...) dins un termini de 8 (vuit) dies.



Govern d'Andorra

Sol·licitud d'autorització d'immigració

Firma tècnica

Informació important

En termes generals i en aplicació dels articles 14.3 i 16.2 del Decret regulador del Servei d'Immigració vigent, els quals estableixen:

“Tots els documents oficials lliurats per autoritats d'altres estats s'han de presentar o bé autenticats amb la posada de la Convenció de l'Hàia, o bé degudament legalitzats.”

“El Servei d'Immigració pot demanar a la persona sol·licitant que aporti qualsevol document complementari per complir els requisits legals i reglamentaris, i també per fer totes les verificacions i investigacions que estimi necessàries per completar i constatar les dades de la sol·licitud i dels documents que la acompanyen.”

Documentació general que s'ha d'adjuntar

- Certificat d'antercedents penals del país d'origen, del país de la seva nacionalitat, així com dels països de residència.
- Declaració jurada sol·licitant als antercedents penals de l'interès.
- Original i fotocòpia del passaport vigent. Els nacionals dels estats membres de la Unió Europea i de l'Espai Econòmic Europeu poden, de forma alternativa, presentar l'original i una fotocòpia del seu document nacional d'identitat vigent.
- Document acreditatiu de l'estat civil.
 - Sol·licitant: certificat oficial de solteria o declaració jurada signada pel sol·licitant.
 - Casada: certificat oficial de matrimoni.
 - Separat/ada: fotocòpia i original de la sentència de separació.
 - Divesat/ada: fotocòpia i original de la sentència de divórci.
 - Vida/vídua: fotocòpia i original del certificat de defunció del cònjuge.
- Document acreditatiu de l'allojament, sigui una còpia del contracte de lloguer, una còpia del títol de propietat, o un altre certificat que acrediti l'allojament en un establiment públic.

Si el titular de l'habitatge no és la persona que sol·licita, s'ha d'adjuntar una declaració jurada signada pel titular declarant que viu en aquest domicili.
- Document acreditatiu d'una assegurança sanitària que cobreixi al 100% qualsevol despesa mèdica o sanitària durant el període d'estudi, de recerca, de pràctiques formatives o d'entrenaments esportius previstos. Si, a ritm excepcional, la pòlissa no cobreix tot el període previst, la persona que fa la sol·licitud ha de presentar una declaració jurada en la qual es compromet a renovar-la fins a la data de caducitat de la seva autorització.
- Per justificar els mitjans econòmics suficients per viure a Andorra en compliment de l'article 30 de la Llei qualificada d'immigració vigent, en cas que el sol·licitant sigui major d'edat cal que acrediti que la suma dels seus mitjans econòmics és d'un import igual o superior al salari mínim del Principat d'Andorra durant el període d'estudi, de la pràctica formativa, dels entrenaments esportius o de la recerca corresponents. En cas que el sol·licitant sigui menor d'edat, ho han d'acreditar els seus progenitors o tutors legals.

Si la persona que sol·licita l'autorització d'immigració per estudiar, per recerca, per pràctiques formatives o per entrenaments esportius és menor d'edat, la sol·licitud s'ha d'omplir i signar el seu representant o tutor legal i ha d'anar acompanyada, a més a més, dels documents següents:

 - Còpia del passaport i/o el document nacional d'identitat del representant o del tutor legal del menor.
 - Autorització expressa del representant o tutor legal perquè el menor cursi estudis o realitzi pràctiques formatives o entrenaments esportius al Principat d'Andorra, amb menció de la persona de nacionalitat andorrana o resident al país, o de la institució o entitat andorrana a la qual confia la guarda del menor.
 - Aceptació expressa de la persona física o jurídica que rep la guarda del menor, acompanyada de l'original i d'una fotocòpia del seu passaport i/o del seu document nacional d'identitat, si és una persona física. En cada cas, el Servei d'Immigració pot fer compartir la persona física o el representant legal de la persona jurídica a l'efecte de comprovar que n'accepta la guarda.
 - Justificació dels mitjans econòmics i de les condicions mínimes d'habitabilitat de l'allojament del representant o tutor legal del menor.

- Una fotografia en color (35 x 45 mm) presa recentment, en un termini inferior a 6 mesos abans de la sol·licitud, amb la fisonomia totalment visible i el cap descobert.

- Document de signatura del sol·licitant.

Documentació que ha de ser elegida per a l'autorització d'immigració per estudis o per recerca

- Documents que acreditin la condició exclusiva d'estudiant o de la recerca de caràcter científic o similar.

- Document de matriculació acadèmica i calendari dels estudis o de les activitats de recerca previstes.

- Documents acreditatius del contingut i la durada dels estudis o de les activitats de recerca.

Documentació que ha de ser elegida per a l'autorització d'immigració en pràctiques formatives

- Titulació acadèmica o professional o la certificació acreditativa que ha endegat els mèrits per obtenir-la.

- Document que demostrï que no s'ha integrat en el mercat laboral.

- Documents acreditatius del calendari del període en pràctiques formatives.

- Convenent atorgat entre el ministeri competent i el centre docent a l'estranger.

Documentació que ha de ser elegida per a l'autorització d'immigració per entrenaments esportius d'alt nivell

- Document que acrediti la inscripció i vinculació a la federació esportiva per a la qual sol·licita efectuar els entrenaments.

- Documents acreditatius del calendari del període d'entrenaments esportius, amb una previsió concreta de l'acabament d'aquest període.

- Convenent atorgat entre el ministeri competent i el centre esportiu a l'estranger.

Legislació aplicable

- Decret legislatiu del 06-02-2019 de publicació del text sòlid de la Llei 9/2012, del 13 de maig, de modificació de la Llei qualificada d'immigració.
- Decret del 19-02-2014 d'aprovació del Reglament regulador del Servei d'Immigració.
- Llei 21/2004, del 14 de desembre, qualificada de mesures d'adaptació de la Llei qualificada d'immigració al règim transitari d'accés al mercat de treball establert entre la Unió Europea i els seus estats membres.
- Llei 15/2003, del 18 de desembre, qualificada de protecció de dades personals.

2. Document "Affidavit du casier judiciaire" :



Govern d'Andorra

Declaració jurada d'antecedents

1. Dades de la persona que declara

Nom i cognoms:

Núm. passaport o DNI:

Lloc i data de naixement:

Nacionalitat:

2. Declaració

DECLARO SOTA JURAMENT/PROMESA:

Que no tinc antecedents penals al meu país d'origen ni en cap altre, així com tampoc tinc cap causa penal pendent.

Així mateix, se m'informa que, d'acord amb els articles 49.b o 67.b de la Llei qualificada d'immigració vigent, de motiu de denegació o falliment o falsificació de dades, de documents o d'informació en l'expedient de sol·licitud inicial o de renovació, segueix encaligat, sense perjudici de la responsabilitat penal en la qual pugui incórrer la persona que sol·licita.

També, se m'informa que en virtut de l'article 73.e de la mateixa Llei, de motiu d'anul·lació d'una autorització d'immigració vigent la constatació del falsament o l'omissió de dades, de documents o d'informació en l'expedient que va motivar la concessió de l'autorització o la seva renovació, sense perjudici de la responsabilitat penal en la qual pugui incórrer la persona titular.

3. Data i signatura

Lloc i data:

Signatura de la persona que declara

Legislació aplicable

- Decret legislatiu del 06-02-2019 de publicació del text refós de la Llei 9/2002, del 30 de maig, de modificació de la Llei qualificada d'immigració.
- Decret del 19-02-2014 d'aprovació del Reglament regulador del Servei d'Immigració.
- Decret del 18-07-2012 d'aprovació del Reglament de les autoritzacions d'immigració de residència sense treball.
- Llei 15/2009, del 18 de desembre, qualificada de protecció de dades personals.

3. Document de "Déclaration de domicile"



Govern d'Andorra

Certificat de domicili

1. Dades de la persona que certifica

Nom i cognoms:

Núm. passaport o DNI:

Nacionalitat:

Estat civil:

Arrendatari o propietari del pis situat a l'adreça:

2. Declaració

DECLARO SOTA JURAMENT/PROMESA:

Que el/la Sr./Sra.

de nacionalitat , titular del passaport o DNI núm.

viu al pis esmentat amb mi.

3. Data i signatura

Lloc i data:

Signatura de la persona que declara

Legislació aplicable

- Decret del 19-02-2014 d'aprovació del Reglament regulador del Servei d'Immigració.
- Llei 15/2003, del 18 de desembre, qualificada de protecció de dades personals.

4. Document de "Déclaration de célibat"



Govern d'Andorra

Declaració de solteria

1. Dades de la persona que declara

Nom i cognoms:

Núm. passaport o DNI:

Nacionalitat:

Lloc i data de naixement:

2. Declaració

DECLARO SOTA JURAMENT/PROMESA:

Que en data d'avui sóc solter/a.

3. Data i signatura

Lloc i data:

Signatura de la persona que declara

Legislació aplicable

- Decret del 19-02-2014 d'aprovació del Reglament regulador del Servei d'Immigració.
- Llei 15/2003, del 18 de desembre, qualificada de protecció de dades personals.

5. Document de "Signature de la personne intéressée"



Govern d'Andorra

Signatura de la persona interessada

1. Dades de la persona interessada

Signeu dins el quadre. Heu d'utilitzar un bolígraf o un rotolador de color negre i de punta gruixuda.

Nom i cognoms: Núm. de cens:

Sexe: Home Dona Data de naixement:

2. Data i signatura

Lloc i data:

Signatura de la persona que sol·licita

Legislació aplicable

- Decret legislatiu del 26-03-2014 de publicació del text refós de la Llei 9/2012, del 31 de maig, de modificació de la Llei Qualificada d'Immigració.
- Decret del 19-02-2014 d'aprovació del Reglament regulador del Servei d'Immigració.
- Decret del 18-07-2012 d'aprovació del Reglament de les autoritzacions d'immigració de residència sense treball.
- Llei 15/2003, del 18 de desembre, qualificada de protecció de dades personals.

6. Document d' "Information de révision médicale"



Govern d'Andorra

Informació revisió mèdica

La revisió mèdica és obligatòria per a qualsevol persona que sol·liciti una autorització d'immigració. El resultat d'aquesta revisió mèdica ha de ser favorable.

La revisió mèdica és obligatòria per a qualsevol persona que sol·liciti una autorització de immigració. El resultat de esta revisió mèdica debe ser favorable.

La visite médicale est obligatoire pour toute personne sollicitant une demande d'autorisation d'immigration. Le résultat de cette visite médicale doit être favorable.

The medical examination is mandatory for every individual who requests an immigration authorization. The results of this medical examination must be favourable.

A inspección médica es obligatoria para cualquier persona que solicite una autorización de inmigración. El resultado de esta inspección médica tem de ser positivo.

1. Funció (Functio / Fonction / Functio / Functio)

- *Prevenir i controlar la propagació de malalties que puguin representar un risc greu per a la salut pública segons les provisions establertes per la legislació sanitària i les recomanacions i les directives de l'Organització Mundial de la Salut, donant una resposta de salut pública proporcionada per al sistema sanitari andorrà.*
- *Prevenir i controlar la propagació de infeccions que puguin representar un risc greu per a la salut pública segons les provisions establertes per la legislació sanitària i les recomanacions i les directives de l'Organització Mundial de la Salut, donant una resposta de salut pública proporcionada al sistema sanitari andorrà.*
- *Prevenir et contrôler la propagation de maladies pouvant représenter un risque grave pour la santé publique selon les provisions établies par la législation sanitaire, les recommandations et les directives de l'Organisation Mondiale de la Santé, en donnant une réponse de santé publique fournie par le système sanitaire andorran.*
- *To prevent and control the spread of diseases that could present a serious risk to public health, as established by health care legislative provisions and the recommendations and direction of the World Health Organization, delivering a public health response provided by the Andorran health care system.*
- *Prevenir e controlar a propagació de doencas que possam representar um risco grave para a saúde pública segundo as provisões estabelecidas pela legislação aplicável e as recomendações e directivas da Organização Mundial de Saúde, dando uma resposta de saúde pública proporcionada pelo sistema de saúde andorrano.*

2. Contingut de la revisió mèdica (Contenido de la revisió mèdica / La visite médicale comprend / Health examination content / Contenido de la inspección médica)

La visita mèdica de les persones estrangeres que desitgen residir o treballar al Principat d'Andorra ha de contenir, d'acord amb els protocols mèdics d'actuació adoptats, les proves següents:

- Anamnesi i exploració física completa.
- Proves mèdiques de diagnòstic pertinenent
- Verificació del calendari de vacunes sistemàtiques obligatòries per als menors de 18 anys.
- Informes mèdics de patologia vigent actualitzats durant els últims 3 mesos.

El menors de 16 anys han de portar fotocòpies del carnet de vacunes i del certificat mèdic actualitzat del seu pediatra o metge de capçalera.

La visita mèdica de las personas extranjeras que desean residir y/o trabajar en el Principado de Andorra debe contener, de acuerdo con los protocolos médicos de actuación adoptados, las pruebas siguientes:

- *Anamnesis y exploración física completa.*
- *Pruebas médicas de diagnóstico pertinentes*
- *Verificación del calendario de vacunas sistemáticas obligatorias para los menores de 18 años.*
- *Informes médicos de patología vigente actualizados durante los últimos 3 meses.*

Los menores de 16 años deben presentar fotocopias del carnet de vacunas y del certificado médico de su pediatra o médico de cabecera.

La visite médicale des personnes étrangères souhaitant résider et/ou travailler dans le Principauté d'Andorre doit comprendre, en accord avec les pratiques médicales d'intervention adoptés, les examens suivants:

- Anamnèse et exploration physique complète.
- Un examen médical à diagnostic pertinent.
- Vérification de statut vaccinal, vaccins systématiques et obligatoires, pour les personnes de moins de 18 ans.
- Rapports médicaux des pathologies actuelles, actualisés au cours des 3 derniers mois.

Les enfants de moins de 16 ans doivent apporter les photocopies de carnet de santé et du certificat médical de leur pédiatre ou de leur médecin généraliste.

The medical examination for foreign individuals who desire to reside and/or work in the Principality of Andorra must include the following tests, in accordance with adopted medical practices:

- Medical history and complete physical examination
- Pertinent diagnostic tests
- Verification of immunization calendar and required vaccination, for those under the age of 18
- Medical reports of current pathologies updated during the last 3 months

Those under the age of 16 must bring photocopies of their immunization card and a current medical certificate from their pediatrician or general practitioner.

A inspección médica das persoas estranxeiras que desexen residir e/ou traballar no Principado de Andorra deberá incluír, de acordo con as prácticas médicas de actuación adoptadas, os seguintes exames:

- Anamnesis e exploración física completa.
- Exame médico de diagnóstico pertinente.
- Verificación de calendario de vacinas sistemáticas obrigatorias para os menores de 18 anos.
- Relacións médicas de patologías presentes actualizadas durante os últimos 3 meses.

Os menores de 16 anos cón de aproximar fotocopias do historial de vacinas e do certificado médico actualizado de seu pediatra ou médico de familia.

Legislació aplicable

- Decret legislatiu del 06/02/2019 de publicació del text orgànic de la Llei 9/2012, del 31 de maig, de modificació de la Llei qualificada d'immigració.
- Decret del 20-10-2010 d'aprovació del Reglament regulador de les visites mèdiques.
- Llei 15/2003, del 4 de desembre, qualificada de protecció de dades personals.

Étude (Benchmark) européenne sur la mise en place de l'alternance transfrontalière : "La spécificité Andorrane"
ÉTUDE TECHNIQUE



7. Document "Cadre Andorran de diplômes de l'Éducation supérieur" MATES

Anexo I		A. DESCRIPCIONES DE LAS TITULACIONES			
MARCO ANDORRANO DE TITULACIONES DE EDUCACIÓN SUPERIOR (MATES)		A. DESCRIPCIONES DE LAS TITULACIONES			
El Marco andorran de titulaciones de educación superior comprende todos los programas de educación superior conducentes a un título oficial (<i>Diploma Profesional Avanzat, Bàtzelor, Bàtzelor d'especialització, Màster o Doctorat</i>), ofrecidos por universidades y centros de enseñanza superior públicos o privados reconocidos por el Gobierno y autorizados a impartir enseñanzas que conducen a títulos oficiales.		Las diversas categorías de las titulaciones distinguen niveles diferentes de conocimientos basados en un <i>continuum</i> que va desde el dominio de un conjunto de conocimientos, habilidades y competencias fijadas hasta niveles situados en los límites del conocimiento actual, des de donde los nuevos conocimientos se crean y des de donde las hipótesis y los métodos establecidos se ponen en tela de juicio. Cada titulación se puede entender como un punto de referencia en el <i>continuum</i> de las competencias. Las descripciones de cada titulación dan una visión de su objetivo, las condiciones de admisión, las orientaciones y la duración en créditos.			
Descripciones	Nivel 1	Nivel 2	Nivel 3	Nivel 4	Nivel 5
Nombre de nivel	<i>Diploma Profesional Avanzat</i>	<i>Bàtzelor</i>	<i>Bàtzelor d'especialització</i>	<i>Màster</i>	<i>Doctorat</i>
Concepto general del programa, con énfasis en los resultados de aprendizaje	El <i>Diploma Profesional Avanzat</i> conduce a la adquisición de las competencias necesarias para la introducción y coherente al conocimiento, a las ideas, a los principios, a los conceptos, a las técnicas de resolución de problemas en una disciplina y a las técnicas básicas de investigación.	El <i>Bàtzelor</i> conduce a la adquisición de las competencias necesarias para la introducción y coherente al conocimiento, a las ideas, a los principios, a los conceptos, a las técnicas de resolución de problemas en una disciplina y a las técnicas básicas de investigación.	El <i>Bàtzelor d'especialització</i> conduce a la adquisición de las competencias necesarias para profundizar en un campo concreto a partir de los conocimientos de un <i>Bàtzelor</i> de la misma disciplina.	El <i>Màster</i> conduce a la adquisición de las competencias necesarias para profundizar en un campo concreto, académico o profesional, con la adquisición de las competencias necesarias en investigación, en metodología, en análisis, en interpretación y en comunicación.	El <i>Doctorat</i> conduce a la adquisición de las competencias necesarias para conseguir una gran autonomía intelectual, conceptualizar, concebir y poner en práctica proyectos en los que los conocimientos son innovadores, ampliando el campo de una disciplina por medio de actividades o de proyectos de investigación e innovación.
Orientación del programa	- Práctica y profesional.	- Estudios generales en una disciplina. - Profesional.	- Estudios de especialización. - Profesional.	- Investigación. - Especialización profesional.	- Investigación. - Innovación.
Resultados de aprendizaje generales	El titular de un <i>Diploma Profesional Avanzat</i> es capaz de: - Demostrar los conocimientos y las habilidades necesarias para asegurar un buen rendimiento en un contexto profesional. - Ejecutar tareas especializadas con el apoyo de conocimientos, demostrando profundidad en ciertos dominios. - Demostrar las habilidades adquiridas para ejecutar las órdenes o cumplir con los procedimientos establecidos. - Aprender con un cierto grado de autonomía pero bajo supervisión. - Demostrar habilidades de comunicación en el ámbito profesional y de trabajo en equipo.	El titular de un <i>Bàtzelor</i> es capaz de: - Demostrar los conocimientos y las habilidades referidas a ideas, principios, conceptos, técnicas de resolución de problemas y técnicas básicas de investigación en una disciplina. - Demostrar las habilidades necesarias para adquirir, entender y evaluar información procedente de una amplia gama de fuentes. - Demostrar independencia intelectual, pensamiento crítico y rigor analítico. - Aprender con autonomía. - Analizar de forma rigurosa y crítica aportando soluciones a los problemas. - Demostrar habilidades de comunicación ante públicos diversos, i de trabajo en equipo.	El titular de un <i>Bàtzelor d'especialització</i> es capaz de: - Demostrar las habilidades y los conocimientos específicos en un campo concreto a partir de los conocimientos de un <i>Bàtzelor</i> de la misma disciplina.	El titular de un <i>Màster</i> es capaz de: - Demostrar conocimientos avanzados de temas y prácticas profesionales en un ámbito especializado. - Demostrar dominio de contenidos teóricos complejos. - Analizar, evaluar y discutir críticamente los descubrimientos y principios de la especialidad, aplicar los conocimientos a situaciones nuevas y complejas. - Demostrar habilidades de divulgación ante un público especialista.	El Doctor es capaz de: - Demostrar una comprensión sistemática en un campo de estudio, y un dominio de las habilidades y de los métodos de investigación relacionados. - Conocer, diseñar, poner en práctica un proceso de ricerca o de innovación con rigor científico. - Analizar críticamente, i sintetizar ideas nuevas y complejas. - Comunicarse con la comunidad científica y profesional y con la sociedad en general - Fomentar en contextos científicos y profesionales el avance científico, tecnológico, social y cultural de la sociedad.
Salidas profesionales y continuación de estudios	- Ejercer una profesión en un ámbito técnico práctico avanzado concreto. - Continuar estudios de <i>Bàtzelor</i> .	- Ejercer una profesión en el ámbito de la disciplina. - Continuar estudios de <i>Bàtzelor d'especialització</i> o estudios de <i>Màster</i> .	- Ejercer una profesión de un ámbito concreto a partir de un <i>Bàtzelor</i> de la misma disciplina para la que se requieran conocimientos aplicados complementarios.	- Ejercer una profesión en un campo especializado concreto. - Continuar estudios de <i>Doctorat</i> .	- Ejercer una profesión para la que es necesaria la innovación, la investigación y la transmisión del conocimiento.
Acceso	- Tener un <i>Diploma d'Estudi Professional</i> (DEP) de la misma rama profesional. - Tener el <i>Bàtzelor</i> . - Superar la prueba de acceso para mayores de 25 años. - Superar el proceso de validación de la experiencia.	- Tener el <i>Bàtzelor</i> . - Superar la prueba de acceso para mayores de 25 años. - Superar el proceso de validación de la experiencia. - Tener el <i>Diploma Profesional Avanzat</i> .	- Tener un <i>Bàtzelor</i> de la misma disciplina.	- Tener un <i>Bàtzelor</i> .	- Tener un <i>Màster</i> .
Requisitos en créditos	El <i>Diploma Profesional Avanzat</i> exige un mínimo de 120 créditos.	El <i>Bàtzelor</i> exige un mínimo de 180 créditos.	El <i>Bàtzelor d'especialització</i> exige un mínimo de 60 créditos.	El <i>Màster</i> exige un mínimo de 120 créditos.	El <i>Doctorat</i> exige un mínimo de tres años a tiempo completo i redactar i defender una tesis doctoral.
Institución de enseñanza	Universidad o centro de enseñanza profesional superior	Universidad	Universidad	Universidad	Universidad

MARCO ANDORRANO DE TITULACIONES DE EDUCACIÓN SUPERIOR (MATES)		B. RESULTADOS DE APRENDIZAJE			
Descripciones	Nivel 1	Nivel 2	Nivel 3	Nivel 4	Nivel 5
Nombre del nivel	<i>Diploma Profesional Avanzat</i>	<i>Bàtzelor</i>	<i>Bàtzelor d'especialització</i>	<i>Màster</i>	<i>Doctorat</i>
Habilidades cognitivas	Capacidad de: - Adquirir las habilidades y los conocimientos necesarios para asegurar un buen rendimiento en un contexto profesional. - Comprender y ejecutar las aplicaciones básicas de la disciplina.	Capacidad de: - Adquirir conocimientos y una comprensión general de conceptos clave, de metodología de nuevos desarrollos, de aproximaciones teóricas e hipótesis asociadas a una disciplina. - Comprender y ejecutar las aplicaciones de la disciplina, desde un punto de vista interdisciplinario. - Recoger, examinar evaluar e interpretar la información vinculada a la disciplina. - Adquirir aptitudes para el pensamiento crítico y para el análisis de la disciplina dentro y fuera del contexto.	Capacidad de: - Adquirir conocimientos especializados y comprender críticamente conceptos clave, metodologías, nuevos desarrollos, aproximaciones teóricas e hipótesis asociadas a una especialidad. - Comprender y ejecutar las aplicaciones características de la especialidad desde un punto de vista interdisciplinario. - Recoger, examinar evaluar e interpretar la información vinculada a la especialidad. - Adquirir aptitudes para el pensamiento crítico y para el análisis en el contexto de la especialidad.	Capacidad de: - Adquirir conocimientos profundos de un campo profesional, disciplinar o multidisciplinar a partir del <i>Bàtzelor</i> . - Comprender conocimientos altamente especializados en la vanguardia de un campo profesional o disciplinar que establecen los fundamentos de un pensamiento original. - Formular conclusiones objetivas a partir de información, que puede ser incompleta o limitada, vinculadas al campo profesional o disciplinar.	Capacidad de: - Comprender de manera sistemática conocimientos puros e innovadores de una disciplina. - Avanzar en el conocimiento de la disciplina o en los ámbitos multidisciplinares, produciendo nuevos conocimientos.
Habilidades comunicativas	Capacidad de: - Comunicar de manera correcta en el ámbito profesional.	Capacidad de: - Comunicar información de manera precisa y fiable a públicos diferentes especialistas o no. - Utilizar una argumentación estructurada y coherente que debe estar basada en los conceptos y las técnicas de la disciplina.	Capacidad de: - Comunicar información de manera precisa y fiable, respecto a cuestiones complejas, dirigida a públicos diversos especialistas o no. - Utilizar una argumentación estructurada y coherente que debe estar basada en técnicas y conceptos a la vanguardia en un campo profesional o disciplinar.	Capacidad de: - Comunicar información de manera precisa y fiable, respecto a cuestiones complejas, dirigida a públicos diversos especialistas o no. - Utilizar una argumentación estructurada y coherente que debe estar basada en técnicas y conceptos a la vanguardia en un campo profesional o disciplinar.	Capacidad de: - Saber transmitir los resultados de la investigación a la comunidad científica y profesional y a la sociedad en general. - Producir publicaciones científicas de ámbito internacional, inéditas y originales como resultado de sus investigaciones.
Habilidades prácticas	Capacidad de: - Aplicar los conocimientos en una gama de tareas especializadas en el dominio profesional. - Utilizar técnicas para resolver problemas concretos en el campo profesional.	Capacidad de: - Aplicar los conocimientos al dominio profesional. - Utilizar estrategias para prever y resolver problemas en el campo profesional.	Capacidad de: - Aplicar los conocimientos al dominio profesional en un entorno altamente especializado o multidisciplinar. - Diseñar estrategias para prever y resolver problemas complejos en entornos nuevos, poco conocidos o multidisciplinarios.	Capacidad de: - Aplicar los conocimientos al dominio profesional en un entorno altamente especializado o multidisciplinar. - Diseñar estrategias para prever y resolver problemas complejos en entornos nuevos, poco conocidos o multidisciplinarios.	Capacidad de: - Conocer, diseñar y poner en práctica programas de investigación científica. - Conocer, diseñar y poner en práctica programas de docencia universitaria.
Habilidades de emprendizaje	Capacidad de: - Adquirir nuevos conocimientos con un cierto grado de autonomía.	Capacidad de: - Planificar las propias necesidades de aprendizaje y escoger un programa de estudios de especialización o de master apropiado con alto grado de autonomía.	Capacidad de: - Dirigir equipos de trabajo. - Planificar las propias necesidades de aprendizaje de manera auto-dirigida y autónoma, tanto para desarrollar tareas profesionales como para poder seguir estudios de doctorado.	Capacidad de: - Dirigir equipos de trabajo. - Planificar las propias necesidades de aprendizaje de manera auto-dirigida y autónoma, tanto para desarrollar tareas profesionales como para poder seguir estudios de doctorado.	Capacidad de: - Liderar equipos de investigación o de trabajo. - Promover en contextos académicos y profesionales avances tecnológicos, sociales o culturales.
Metodologías de investigación	Capacidad de: - Comprender los métodos de investigación de la disciplina. - Evaluar la pertinencia de diversos métodos de resolución de problemas aplicando las ideas y las técnicas establecidas.	Capacidad de: - Comprender los métodos de investigación de la disciplina. - Evaluar la pertinencia de diversos métodos de resolución de problemas aplicando las ideas y las técnicas establecidas en la especialidad.	Capacidad de: - Comprender los métodos de investigación de la especialidad. - Evaluar la pertinencia de diversos métodos de resolución de problemas aplicando las ideas y las técnicas establecidas en la especialidad.	Capacidad de: - Utilizar métodos de investigación. - Desarrollar nuevos métodos de investigación de forma supervisada. - Diseñar y desarrollar programas de investigación de forma sistemática.	Capacidad de: - Conceptualizar y concebir nuevos métodos de investigación. - Diseñar y desarrollar programas de investigación de forma sistemática.
Actitudes y ética profesional	Capacidad de: - Participar en trabajo en equipo. - Comprender los límites de los propios conocimientos y de las posibles repercusiones de las acciones sobre la tarea profesional. - Tener una actitud positiva respecto al trabajo.	Capacidad de: - Coordinar y participar en trabajo en equipo. - Comprender los límites de propio conocimiento y de las posibles repercusiones de las acciones sobre la tarea profesional.	Capacidad de: - Comprender y apreciar la incertidumbre en la disciplina objeto de estudio. - Ser consciente de la complejidad de los conocimientos y de las posibles contribuciones de otras interpretaciones, métodos y disciplinas.	Capacidad de: - Comprender y apreciar la incertidumbre en la disciplina objeto de estudio. - Ser consciente de la complejidad de los conocimientos y de las posibles contribuciones de otras interpretaciones, métodos y disciplinas.	Capacidad de: - Ser auténtico respecto a la propia investigación y sus consecuencias y contextualizarla en el marco de la disciplina.
Uso de las TIC	Capacidad de: - Utilizar las tecnologías de la información y de la comunicación. - Adquirir conocimientos de informática relativos a la disciplina de estudio. - Trabajar en línea y en equipo en un entorno virtual.	Capacidad de: - Innovar en la aplicación de las TIC en el ámbito de estudio.	Capacidad de: - Innovar en la aplicación de las TIC en el ámbito de estudio.	Capacidad de: - Innovar en la aplicación de las TIC en el ámbito de estudio.	Capacidad de: - Resultar un elemento productivo de la sociedad del conocimiento.

8. Document de demandes d'aides pour les études supérieures



Govern d'Andorra

Ajuts a l'estudi d'ensenyament superior Curs 2018-2019

**(inclou formació professional superior i
ensenyament universitari
de primer i segon cicle)**

**Convocatòria oberta del 30 d'agost
fins al 28 de setembre del 2018
(ambdós inclosos)**

J10T002-1/08/2018



Govern d'Andorra

Sol·licitud d'ajut a l'estudi d'ensenyament superior (curs 20__/20__)

Nova demanda Renovació

1. Dades de l'estudiant

Nom i cognom: _____ Núm. de curs: _____
Adreça electrònica: _____ Tel. fix/mòbil: _____

2. Dades de la persona representant *(ompliu si l'estudiant és menor d'edat)*

Pare/Tutor Mare/Tutora

Nom i cognom: _____ Núm. de curs: _____
Adreça electrònica: _____ Tel. fix/mòbil: _____

3. Estudis que voleu cursar

Centre: _____
CP i població: _____ País *(en cas d'estudi a l'estranger)*: _____
Estudic: _____
Nivell: _____ Curs: _____

4. Tipus d'ajut *(marquen amb una creu la/les caselles amb la beca que sol·liciteu)*

Article 12: Per als nivells de formació professional superior i d'ensenyament superior de primer i segon cicle a distíncia

Matrícula Material

Article 13: Per als nivells de formació professional superior i d'ensenyament superior de primer i segon cicle a Andorra

Matrícula Desplaçament¹ Material Manutenció¹ Salari²

Article 14: Per als nivells de formació professional superior i d'ensenyament superior de primer i segon cicle a l'estranger

Matrícula Desplaçament¹ Material Manutenció¹ Residència¹ Salari²

5. Altres ajuts

Heu sol·licitat un altre ajut a una altra institució: No Sí, Nom de la institució: _____

6. Composició de la llar

<input type="checkbox"/>	Sol·licitant		
	Nom i cognoms:		Núm. de cens:
	Estat civil:		Codi situació actual (1):
<input type="checkbox"/>	Pare / Tutor	<input type="checkbox"/> Parella / cònjuge	
	Nom i cognoms:		Núm. de cens:
	Estat civil:		Codi situació actual (1):
<input type="checkbox"/>	Mare / Tutora	<input type="checkbox"/> Parella / cònjuge	
	Nom i cognoms:		Núm. de cens:
	Estat civil:		Codi situació actual (1):
<input type="checkbox"/>	Altres (especificar):		
	Nom i cognoms:		Núm. de cens:
	Estat civil:		Codi situació actual (1):
<input type="checkbox"/>	Altres (especificar):		
	Nom i cognoms:		Núm. de cens:
	Estat civil:		Codi situació actual (1):
<input type="checkbox"/>	Altres (especificar):		
	Nom i cognoms:		Núm. de cens:
	Estat civil:		Codi situació actual (1):
<input type="checkbox"/>	Altres (especificar):		
	Nom i cognoms:		Núm. de cens:
	Estat civil:		Codi situació actual (1):
<input type="checkbox"/>	Altres (especificar):		
	Nom i cognoms:		Núm. de cens:
	Estat civil:		Codi situació actual (1):
<input type="checkbox"/>	Altres (especificar):		
	Nom i cognoms:		Núm. de cens:
	Estat civil:		Codi situació actual (1):

Codifiqueu els camps amb el suport de les taules de codis següents:

(1) Situació actual

codi	situació	codi	situació
1	Assalariat/ada empreses privades	8	Estranger/a
2	Assalariat/ada Administració i empreses parapúbliques	9	Jubilat/ada
3	Autònom/a sense assalariat/ades	10	Pensionista
4	Empresari/ària amb assalariat/ades	11	Feines de llar
5	Treballa fora del Principat	12	Busca feina
6	Alumne/a (estudis primaris i secundaris)	13	Baixa laboral superior a un mes
7	Estudiant (ensenyament superior)	14	Menors de 6 anys no escolaritzats

7. Dades econòmiques dels membres de la llar

Ingressos corresponents a l'any natural anterior a la convocatòria

Ingressos procedents de les pensions d'aliments/compensatòries: Cobrades: _____ euros
 Pagades: _____ euros

Ingressos procedents de les rendes d'assegurances de vida, invalidesa i similars: _____ euros

Ingressos procedents de les activitats econòmiques (comerç, indústria, professions liberals i artesanà): _____ euros

Ingressos procedents de les rendes dels actius financers: _____ euros

Ingressos procedents de la tinença d'accions o participacions en societats mercantils: _____ euros

Ingressos procedents de les rendes per propietats: _____ euros

Ingressos procedents de pensions d'organismes privats o públics nacionals: _____ euros

Ingressos procedents de pensions d'organismes privats o públics estrangers: _____ euros

Altres ingressos (especifiqueu-ne l'origen): _____ euros

Cal presentar la documentació acreditativa dels ingressos declarats.

Béns patrimonials

Dades de l'habitatge habitual: Lloguer Propietat Altres: _____

Règim de tinença de propietat: Amb càrrega hipotecària Sense càrrega hipotecària

Disposen d'immobles de propietat (exclou l'habitatge habitual): No Sí, nombre: _____

Disposen de Finques no urbanitzables: No Sí, nombre: _____

Disposen de Finques urbanitzables/urbanes: No Sí, nombre: _____

Disposen d'accions o participacions en societats mercantils: No Sí

8. Observacions

9. Forma de cobrament

Xec Transferència

10. Declaració i consentiment de verificació de dades

D'acord amb la Llei 15/2003, del 18 de desembre, qualificada de protecció de dades personals, autoritzo el Govern d'Andorra a demanar i utilitzar la informació continguda en els seus registres i en els seus arxius, els dels comuns, els de la CASS, els dels centres escolars, els de les ambades a Andorra, els del Registre de la Propietat o els equivalents d'altres països i els de qualsevol altre organisme o entitat, amb la finalitat exclusiva de verificar les dades, avaluar la sol·licitud i agilitzar els tràmits.

Declaro que totes les dades són certes i completes i queestic asubstant/ada que una falsedat o una omisió eventual en aquest document pot donar lloc a la pèrdua automàtica de l'ajut econòmic sol·licitat i a la incoació d'un procediment judicial per possible delicte de falsedat en document públic o privat, que pot ser castigat amb una pena de fins a tres anys de presó, segons l'article 435 del Decret legislatiu del 25/10/2017 de publicació del text refós de la Llei 9/2005, del 21 de febrer, qualificada del Codi penal.

Declaro que com a persona sol·licitant d'un ajut, prestació social o pensió, de caràcter socioeconòmic, d'acord amb l'article 17 del Decret del 29 de juny del 2016, pel qual s'aprova el Reglament del Registre General del Consell Regulador Andorrà del Joc, estic asubstant/da de la prohibició d'entrada a les sales de joc, en cas de resolució favorable de la sol·licitud.

11. Data i signatures

Lloc i data:

La resta dels membres de la llar majors d'edat han d'omplir i signar la declaració i el consentiment de verificació de dades (A3 T019)

Signatura del sol·licitant (si és major d'edat)

Signatura del pare/mare/tutor (si l'estudiant és menor d'edat)

Documentació general que s'ha d'adjuntar

En cas de nova demanda

- Posició global de totes les entitats bancàries del país de les quals són clients tots els membres de la llar familiar, del 31 de desembre de l'any natural anterior a la convocatòria.
- Extractes de compte de totes les entitats bancàries del país de les quals són clients tots els membres de la llar familiar, de l'any natural anterior a la convocatòria; si escau, cal incloure-hi també els plans d'estalvi, de jubilació, d'estudiants, certificats de dipòsits i fons d'inversió.
- En casos d'empresaris i autònoms, sol·licitud d'informació bancària de l'any natural anterior a la convocatòria (H3T007); si escau, cal incloure-hi també els plans d'estalvi, de jubilació, d'estudiants, certificats de dipòsits i fons d'inversió.
- En casos d'empresaris i autònoms, compte de pèrdues i guanys de l'any natural anterior a la convocatòria.
- En casos d'accionistes o participants en societats, sol·licitud d'informació bancària de l'any natural anterior a la convocatòria (H3T007); si escau, cal incloure-hi també els plans d'estalvi, de jubilació, d'estudiants, certificats de dipòsits i fons d'inversió.
- Per a les famílies que viuen en un pis de lloguer, contracte d'arrendament.
- Per a les famílies que viuen en un pis de lloguer, comprovant de l'últim rebut del lloguer del pis.
- Per a les famílies que viuen en un pis de propietat amb càrreg hipotecari, certificació bancària que n'especifiqui l'import mensual.
- Comprovants dels ingressos declarats no percebuts per la CASS.
- Certificació acadèmica personal del curs anterior a la demanda de l'ajut a l'estudi.
- Matrícula del curs per al qual se sol·licita l'ajut a l'estudi i del curs anterior, si escau.
- Comprovant del pagament de la matrícula del curs.
- Pla d'estudi que voleu cursar.
- Per als sol·licitants de beca de residència, contracte de lloguer del pis o del rebut de l'import de la residència (si es tracta de pis compartit, comprovant de l'import corresponent).
- Per als estudiants acreditats com a exportistes d'alt rendiment, certificat emès pel miníster andorrà encarregat de l'export.
- Per als estudiants amb discapacitat, dictamen oficial de la Comissió Nacional de Valoració (CONAVA).
- Per als sol·licitants d'un ajut a l'estudi a una altra institució, comprovant de l'import de l'ajut concedit.
- Targeta on consti el nòm. de compte IBAN.

Documentació complementària i obligatòria per a les famílies monoparentals

- En casos de fills de mare soltera, certificat de naixement.
- En casos de separacions de parella amb fills en comú, acte i conveni regulador de separació.
- Comprovant de la pensió de mantenció.
- En cas d'impagament de la pensió d'aliments, sol·licitud d'informació bancària de l'any natural anterior a la convocatòria (H3T007); si escau, cal incloure-hi també els plans d'estalvi, de jubilació, d'estudiants, certificats de dipòsits i fons d'inversió.

En cas de renovació:

- En casos d'empresaris i autònoms, sol·licitud d'informació bancària de l'any natural anterior a la convocatòria (H3T007); si escau, cal incloure-hi també els plans d'estalvi, de jubilació, d'estudiants, certificats de dipòsits i fons d'inversió.
- En casos d'empresaris i autònoms, compte de pèrdues i guanys de l'any natural anterior a la convocatòria.
- En casos d'accionistes o participants en societats, sol·licitud d'informació bancària de l'any natural anterior a la convocatòria (H3T007); si escau, cal incloure-hi també els plans d'estalvi, de jubilació, d'estudiants, certificats de dipòsits i fons d'inversió.
- Comprovants dels ingressos declarats no percebuts per la CASS.
- Per a les famílies que viuen en un pis de lloguer, comprovant de l'últim rebut del lloguer del pis.
- Per a les famílies que viuen en un pis de propietat amb càrrega hipotecària, certificació bancària que n'especifiqui l'import mensual.
- Certificació acadèmica personal del curs anterior a la demanda de l'ajut a l'estudi.
- Matrícula del curs per al qual se sol·licita l'ajut a l'estudi.
- Comprovant del pagament de la matrícula del curs.
- Per als sol·licitants de beca de residència, rebut de l'import de la residència (si es tracta de pis compartit, comprovant de l'import corresponent).
- Per als sol·licitants d'un ajut a l'estudi a una altra institució, comprovant de l'import de l'ajut concedit.
- Targeta on consti el nòm. de compte IBAN.

Documentació complementària i obligatòria per a les famílies monoparentals

- Comprovant de la pensió de mantenció.
- En cas d'impagament de la pensió d'aliments, sol·licitud d'informació bancària de l'any natural anterior a la convocatòria (H3T007); si escau, cal incloure-hi també els plans d'estalvi, de jubilació, d'estudiants, certificats de dipòsits i fons d'inversió.

Legislació aplicable

- Llei 9/2014 d'ajuts a l'estudi.
- Decret d'aprovació del Reglament d'ajuts a l'estudi del 13 d'agost del 2014.
- Reglament d'ajuts a l'estudi.
- Edicte de la convocatòria d'ajuts a l'estudi.
- Llei qualificada de protecció de dades personals, del 18 de desembre del 2003.
- Decret del 22 de novembre del 2006 que regula el fitxer de dades personals del Registre d'ajuts a l'estudi.
- Llei 37/2014, de l'11 de desembre, de regulació dels jocs d'atzar.
- Decret del 29 de juny del 2016 d'aprovació del Registre General del Consell Regulador Andorrà del Joc.